



Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Rapport sur le prix et la qualité  
du service public d'élimination des déchets

## Observations liminaires

Le service public d'élimination des déchets est soumis à un contrôle tant des élus que de la population.

Les textes de référence en ce qui concerne les statuts du Syndicat :

**Article L 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

**Article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents sont mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent leur réception. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affichage pendant un mois.

**Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

**Le Décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – article 2 :**

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

**Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité—article 5-1 :**

Dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, une commission consultative des services publics locaux est créée.

La commission examine chaque année le rapport du président sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L 2224-5.

**Le Décret n°2015-1827 (30-12-15) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public impose de présenter les performances économiques du service public et son évolution dans le temps.**

Les textes de référence en ce qui concerne les activités du Syndicat :

**Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :**

La loi ambitionne d'agir davantage en faveur de la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que de renforcer l'indépendance énergétique française. Elle fixe l'objectif de réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 par rapport à 2010. Elle vise le développement du tri à la source avec l'extension des consignes de tri fixée pour fin 2022 et la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2023 tout en développant les filières de recyclage et de valorisation.

**Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire :**

La loi vise à transformer notre économie linéaire - produire, consommer, jeter - en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. Elle interdit la production de compost à partir d'ordures ménagères en 2027.

**Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016** oblige depuis le 1er juillet 2016 les entreprises à opérer un tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement).

Ces objectifs législatifs et réglementaires se déclinent opérationnellement et localement en différents plans :

**La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC).**

Elle décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire - produire, consommer, jeter - à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

**Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)** élaboré par la région Ile-de-France. Ce document de planification stratégique est porté et animé par la Région. Il coordonne l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, administrations, éco-organismes, habitants...).

**Le Plan climat air énergie territorial (PCAET).**

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire face au changement climatique.

Le PCAET devra être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il doit également prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

## MOT DE LA PRÉSIDENTE



Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots sont destinés aux élus et agents du syndicat, qui se sont impliqués collectivement, chacun dans leur domaine, dans les activités du syndicat avec enthousiasme et détermination. 2021 marque le retour à une activité normale !

Globalement, notre syndicat aura été épargné par l'épidémie de COVID et n'a pas été obligé de fermer. Un grand merci au personnel qui a su se protéger et protéger les autres.

Très attendue par nos administrés, notre Journée Portes Ouvertes s'est tenue en septembre et a rassemblé près de 350 visiteurs. Bravo et merci à toute l'équipe et aux élus qui se sont investis pour la réussite de cet événement, pilier dans la vie de notre syndicat.

2021 marque la reprise de l'étude commune avec les syndicats départementaux de traitement des déchets du Val d'Oise sur la fonction tri des emballages. Nous la souhaitons depuis longtemps, aujourd'hui cette étude s'impose pour garantir la continuité des aides attendues, tant en investissement qu'en fonctionnement, par l'Etat (ADEME) et par les professionnels de la filière (CITEO). L'étude territoriale a, à minima, l'avantage de mettre à plat toutes les attentes et souhaits des sept collectivités du 95 et de rechercher un moyen de réaliser, ensemble, nos obligations légales d'extension des consignes de tri à l'horizon 2023.

2021 est une nouvelle année d'attente concernant l'application des décisions gouvernementales en matière de compostage. L'avenir de notre unité de valorisation des ordures ménagères résiduelles semble être compromis, sans que la qualité de notre compost ne soit en cause. Les agriculteurs qui achètent notre produit en sont les garants. Nous avons renouvelé le marché d'exploitation de l'usine de compostage pour disposer d'un délai supplémentaire de réflexion. Véritable opportunité de repenser notre modèle pour s'inscrire dans l'économie circulaire, le syndicat doit évoluer pour tenir compte des nouvelles contraintes environnementales.

Enfin, l'année post COVID a vu s'engager les discussions nécessaires afin d'ajuster nos différents marchés à la réalité du terrain, pour tenir compte des bouleversements de 2020 et des nouvelles obligations qui s'en sont suivies. Des négociations sérieuses et franches ont été menées avec Paprec, Generis et Sepur et ont conduit à des accords fructueux pour tous, garantissant les mois à venir.

Une fois encore, nos budgets ont été prévus et réalisés avec raison, et la participation des Communautés de Communes contenue au juste nécessaire. L'exercice a été délicat et je sais, tout comme vous, qu'il le sera encore plus dans les années à venir.

Enfin, je ne terminerai pas cette petite introduction à la lecture de ce bilan d'activité sans ouvrir une fenêtre sur nos besoins en matière d'accueil de nos 92 000 habitants dans nos déchetteries. Après un grand chantier de plusieurs mois, nos deux déchetteries ont réouvert leurs portes en 2021 pour le plus grand plaisir des usagers. Leurs rénovations et l'ouverture de celle de Viarmes aux professionnels permettent à peine de faire face à l'affluence que nous connaissons tous. Nous devons urgemment agrandir Viarmes et construire une troisième déchetterie. Une fois encore, je rappelle qu'une déchetterie ne pollue pas et n'émet pas d'odeur. Idéalement, elle trouve sa place dans une zone industrielle ou à l'écart de l'urbanisation dense pour favoriser une bonne desserte. Son implantation doit aussi permettre que chacune de nos 28 communes soit à moins de 10 minutes en voiture. Restons ouverts à toute opportunité d'offrir ce service à notre population.

Je vous souhaite une bonne lecture.

La Présidente du Syndicat TRI-OR  
Joëlle HARNET

A handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat TRI-OR' and 'Syndicat Départemental de Traitement des Déchets' around the perimeter.



# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DU SYNDICAT</b> .....	6
La composition du syndicat.....	8
Le fonctionnement .....	9
La vie du syndicat .....	10
<b>PREVENTION</b> .....	13
<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	20
Les tonnages 2021 .....	21
Les emballages et les papiers/cartons.....	22
Le verre alimentaire .....	29
Les ordures ménagères résiduelles.....	33
Les encombrants .....	38
Les déchetteries.....	40
Focus sur les éco-organismes.....	42
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	44
Le budget .....	45
Les recettes de fonctionnement.....	47
Focus sur les coûts .....	49
Les marchés publics .....	51
<b>REDEVANCE DECHETS</b> .....	52
<b>COMMUNICATION</b> .....	55

# PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

## Présentation

### CRÉATION DU SYNDICAT

Le syndicat TRI-OR a été créé en 1964. Il s'appelait alors SICTOMIA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle-Adam) et regroupait 27 communes jusqu'au 30 septembre 2003, et 26 communes d'octobre 2003 à décembre 2004 (départ de la commune de Chambly).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il réunit 28 communes (adhésion des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry). Le syndicat a pour mission de gérer les déchets ménagers des communes adhérentes (92 219 habitants).

Le siège du syndicat TRI-OR est basé à Champagne-sur-Oise.

### COMPÉTENCES

Le syndicat TRI-OR exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



### CARTE DU SYNDICAT TRI-OR



-  Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)
-  Communauté de Communes du Sausseron Impressionnistes (CCSI)
-  Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF)
-  Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)

### LE TERRITOIRE

Le syndicat TRI-OR regroupe 28 communes réparties sur 4 intercommunalités :

Communes	Population
Beaumont sur Oise	9 607
Bernes sur Oise	2 757
Bruyères sur Oise	4 381
Champagne sur Oise	5 060
Mours	1 638
Nointel	870
Noisy sur Oise	657
Persan	13 788
Ronquerolles	874
<b>Total CCHVO</b>	<b>39 632</b>
Bethemont La Forêt	412
Chauvry	304
L'Isle Adam	12 279
Mériel	5 221
Nerville La Forêt	751
Parmain	5 701
Presles	3 974
Villiers Adam	872
<b>Total CCVO3F</b>	<b>29 514</b>
Asnières sur Oise	2 978
Baillet en France	1 914
Belloy en France	2 212
Maffliers	1 851
Montsout	3 668
Saint Martin du Tertre	2 721
Seugy	1 039
Viarmes	5 267
Villaines sous Bois	783
<b>Total CCCPF</b>	<b>22 433</b>
Frouville	357
Hédouville	283
<b>Total CCSI</b>	<b>640</b>
<b>Total Tri Or</b>	<b>92 219</b>

# La composition du syndicat

## LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



**Joëlle HARNET**  
Présidente



**Jacques ALATI**  
Seugy

1<sup>er</sup> Vice-Président  
chargé des  
Finances



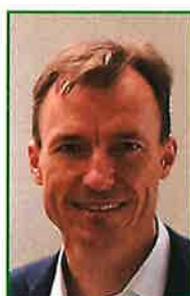
**Frédéric FALLOT**  
Noisy sur Oise

2<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé de la  
Stratégie et du  
Développement



**Thierry PICHERY**  
Saint Martin  
Du Tertre

3<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé de la  
Communication



**François DELAIS**  
L'Isle Adam

4<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé du  
Secrétariat et de  
la Vie du syndicat



**Bruno MACE**  
Villiers Adam

5<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé du  
Personnel



**Olivier LESUEUR**  
Mours

6<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé du Suivi  
des orientations  
et des Travaux

## LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Séverine LÉ BLANC  
Directrice des Services

Jean-Christophe JACQUET  
Directeur Adjoint

Brigitte MANGO  
Accueil et secrétariat

Nathalie LASKOWSKI  
Ressources humaines  
- comptabilité

Emeline DELANOUE  
Redevance Déchets

Sophie BREION  
Responsable du  
Centre de tri

Sonia ANSEAUME  
Communication

19 Agents techniques

2 Conseiller(e)s en  
Collecte Sélective

## Le fonctionnement

Le syndicat est une structure intercommunale qui fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal. Son administration est assurée par une Présidente, une assemblée délibérante (le Comité Syndical), une instance restreinte (le bureau) et une équipe technique et administrative.

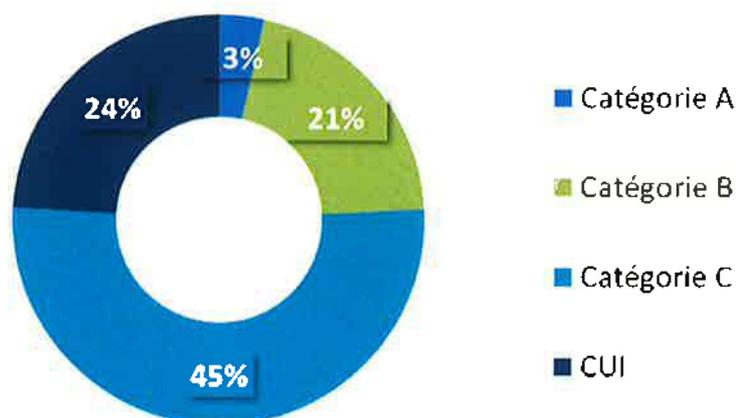
Le Comité Syndical est l'instance plénière où est définie la politique et où sont prises toutes les décisions importantes du syndicat. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations. Il se compose de 56 délégués titulaires (2 par commune) et 56 délégués suppléants.

Le Bureau Syndical est une instance plus restreinte en membres dont font partie la Présidente, les six Vice-Présidents, dont un Secrétaire. Son rôle est de définir et appliquer la politique du syndicat.

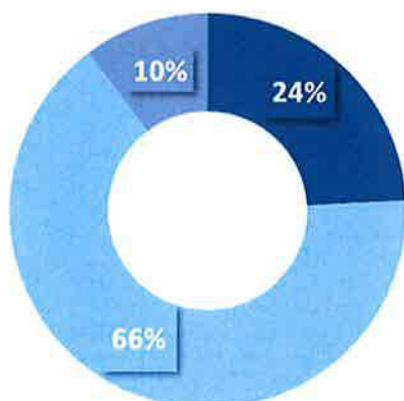
Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 29 agents majoritairement titulaires, répartis en plusieurs services : administratif, technique et communication/prévention.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 80 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le syndicat TRI-OR est en contrat.

Répartition par catégorie

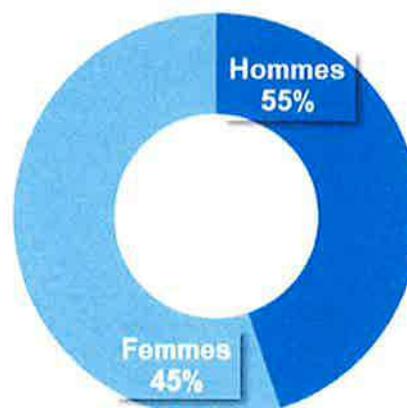


Répartition par service



- Administratif
- Technique
- Communication / Prévention

Répartition par sexe



## La vie du syndicat

Au cours de l'année 2021, le Comité Syndical s'est réuni 5 fois et s'est prononcé sur les thèmes suivants :

<b>Comité Syndical du 09 février 2021</b>	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 08 décembre 2020	Unanimité
Délibération n°2021-01 Rapport d'Orientations Budgétaires 2021	Pas de vote

<b>Comité Syndical du 06 Avril 2021</b>	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 09 février 2021	Unanimité
Délibération n°2021-02 Compte de gestion 2020	Unanimité
Délibération n°2021-03 Compte Administratif 2020	Unanimité
Délibération n° 2021-04 Affectation des résultats	Unanimité
Délibération n° 2021-05 Budget 2021	Unanimité
Délibération n°2021-06 Participation des communautés de communes 2021	Unanimité
Délibération n°2021-07 Renouvellement de la Convention avec OCAD3E pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	Unanimité
Délibération n°2021-08 Renouvellement de la Convention avec OCAD3E pour la collecte des lampes usagées et des néons	Unanimité
Délibération n° 2021-09 Raccordement du réseau de la déchetterie de Viarmes au réseau du SICTEUB pour les eaux domestiques	Unanimité
Délibération n° 2021-10 Renouvellement du marché d'exploitation de l'usine de compostage	Unanimité
Délibération n° 2021-12 Constitution d'un groupement de commandes pour une étude territoriale de la fonction de tri des emballages ménagers et des papiers	Unanimité
Délibération n° 2021-13 Création d'un poste en accroissement temporaire d'activité (ATA) non permanent pour le suivi des travaux	Unanimité

<b>Comité Syndical du 22 juin 2021</b>	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 06 avril 2021	Unanimité
Délibération n°2021-14 Avenant n°1 à la Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude territoriale	Unanimité

## Présentation

Délibération n°2021-15 Modification des garanties financières suite à la publication de l'arrêté préfectoral du site	Unanimité
Délibération n°2021-16 Contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés	Unanimité
Délibération n° 2021-17 Rapport d'activité 2020	Unanimité

<b>Comité Syndical du 21 Septembre 2021</b>	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 22 juin 2021	Majorité
Délibération n°2021-18 Décision Modificative n°1	Unanimité
Délibération n°2021-19 Les demandes d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de 2022	Unanimité
Délibération n°2021-20 Appel d'offres pour la fourniture de bornes enterrées et bornes aériennes	Unanimité
Délibération n°2021-21 Le changement de nom de la redevance spéciale	Unanimité
Délibération n° 2021-22 Participation à la protection sociale complémentaire 2021-2025	Unanimité

<b>Comité Syndical du 14 Décembre 2021</b>	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 21 septembre 2021	Unanimité
Délibération n°2021-23 Election d'un nouveau membre de la Commission d'appel d'offres	Unanimité
Délibération n°2021-24 Décision modificative n°2	Unanimité
Délibération n°2021-25 Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022	Unanimité
Délibération n°2021-26 Création d'un poste de Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Unanimité
Délibération n°2021-27 Protocole transactionnel financier établi avec la société PAPREC	Unanimité
Délibération n°2021-28 Marché n° 2019-04 Lot n°1 sur la collecte des déchets ménagers assimilés – Avenant n° 1 à signer avec SEPUR	Unanimité
Délibération n°2021-29 Marché n° 2018-95-07 Lot n°2 Exploitation des déchetteries Avenant n°1 signé avec PAPREC	Unanimité
Délibération n° 2021-30 Appel d'offres à lancer pour un contrat de location/maintenance d'une chargeuse pour le Centre de tri	Unanimité
Délibération n° 2021-31 Appel d'offres à lancer pour la fourniture et la maintenance des bacs du Syndicat TRI-OR	Unanimité
Délibération n° 2021-32 Bilan sur l'appel d'offres en lien avec l'acquisition de bornes enterrées et points d'apports volontaires aériens	Unanimité

## Présentation

---

Délibération n°2021-33 Bilan sur l'appel d'offres en lien avec l'exploitation de l'usine de compostage	Unanimité
Délibération n°2021-34 Ralliement à la procédure de renégociation du contrat d'assurance statutaire du CIG	Unanimité
Délibération n°2021-35 Adhésion au groupement de commande du CIG en lien avec la dématérialisation des procédures	Unanimité

# LA PRÉVENTION



# La prévention

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre alimentaire, les encombrants et les apports en déchetterie. La prévention des déchets consiste, en amont de la collecte, à en éviter ou à en réduire la production et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Elle est complémentaire au recyclage qui a pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

## POURSUITE DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

Le syndicat TRI-OR poursuit sa politique de prévention des déchets à travers la mise en œuvre d'actions concrètes et de son programme de prévention des déchets.



### Ce que prévoit la réglementation :

- Loi « transition énergétique pour la croissance verte » du 7 août 2015, avec comme principales mesures dans la réduction des déchets : objectif de réduction de 50% de l'enfouissement d'ici à 2025, augmentation des tonnages recyclés, réduction des déchets ménagers de 10% sur la période 2010-2025, la fin des sacs plastiques à usage unique, le tri à la source des déchets alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France a été présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (commission composée de tous les élus et acteurs du monde des déchets) en décembre 2018. A la lecture du plan définitif, sans être exhaustif, les objectifs à atteindre se déclinent de la façon suivante :
  - Dans la continuité du Plan Local de Prévention (PLP), mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) avec une baisse de 10% des déchets produits sur la période 2010-2025.
  - Harmonisation des couleurs des couvercles selon les recommandations de l'ADEME et de CITEO.
  - Déploiement de la tarification incitative pour les déchets ménagers assimilés.
  - Lutte contre les dépôts sauvages.
  - Taux de recyclage de tous les emballages à 65% en 2025 et 70% en 2030 et mise en place du tri de tous les emballages plastiques au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
  - Mise en place du tri à la source des biodéchets d'ici 2025.
  - Baisse de l'enfouissement des déchets de 50% à l'horizon 2025.

La politique menée dans le cadre de la prévention vise à répondre aux objectifs réglementaires, tout en maîtrisant les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

## La prévention




### Nos objectifs d'ici 2025 :



**Réduire les déchets ménagers de 10% par rapport à 2010**

**Réduire l'enfouissement de 50% par rapport à 2010**

Le Programme Local de Prévention des Déchets du syndicat TRI-OR se décline en plusieurs actions :

### SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le syndicat TRI-OR communique sur la prévention des déchets auprès des élus et des habitants.

Des animations spécifiques sur la prévention des déchets sont proposées aux enfants des écoles du territoire, ainsi que des visites du site de Champagne-sur-Oise. Ces visites rendent la problématique des déchets bien plus concrète pour tous les publics.

Enfin, les stands d'information mis en place lors des manifestations, généralement à travers la présence de notre camion aménagé, permettent aux Conseiller(e)s en tri de communiquer sur la réduction des déchets.



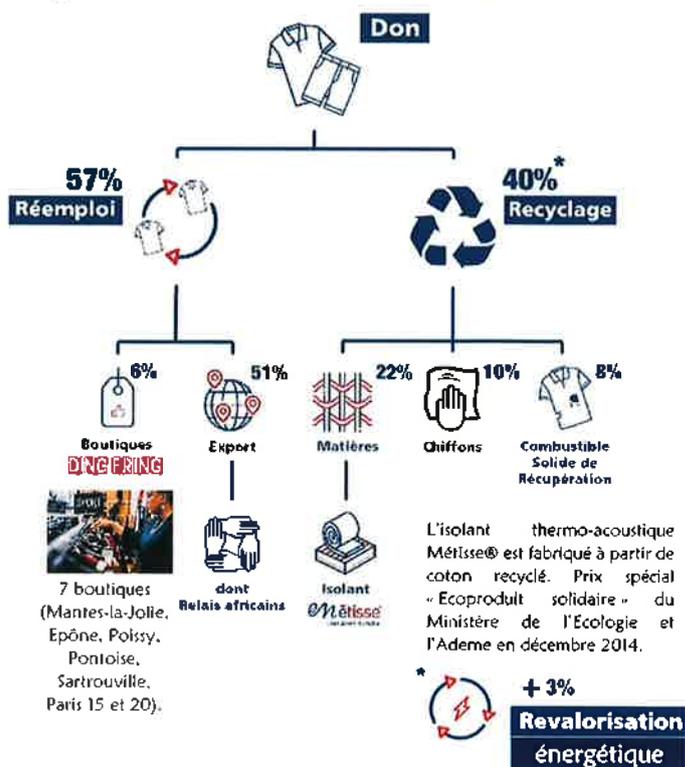
### Les bomes textiles :

Les habitants de nos 28 communes ont la possibilité de déposer leurs vêtements, linge de maison, chaussures et accessoires de maroquinerie usagés dans les 46 points d'apport volontaire en place sur le territoire.

Avec un point d'apport pour 1 983 habitants, nous atteignons tout juste l'objectif fixé par l'éco-organisme de la filière, Re\_Fashion (un point pour 2 000 habitants). Il est donc important de renforcer le maillage de nos points d'apport afin de tenir cet objectif.



## Que deviennent vos vêtements ?



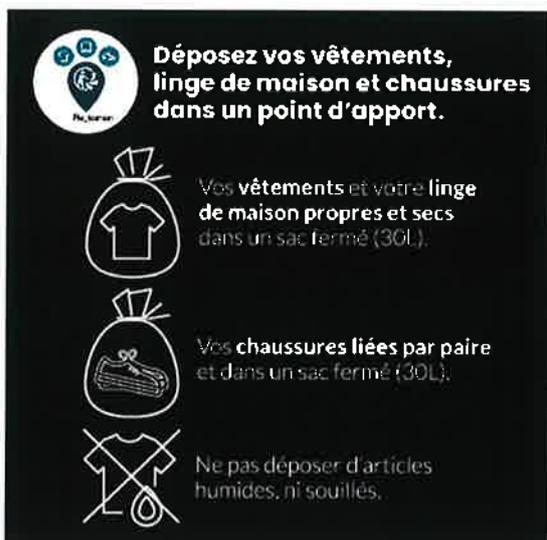
## La prévention

### Collecte des textiles sur les brocantes :

Dans le cadre de la réduction des déchets, le syndicat, en partenariat avec les opérateurs en charge de la collecte des textiles, notamment Le Relais Val de Seine et les organisateurs des manifestations communales, organise des collectes lors des brocantes.

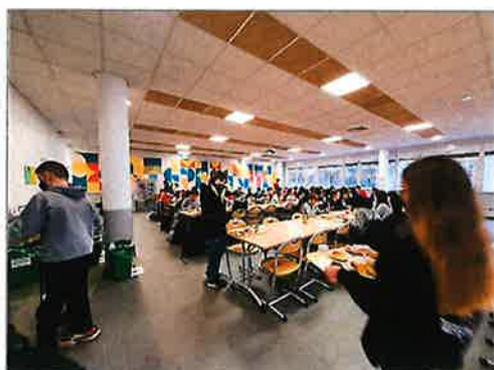
Un sac est remis aux exposants pour les textiles invendus qu'ils souhaiteraient donner et une borne provisoire peut être installée à un emplacement stratégique afin de faciliter la récupération des sacs.

L'objectif de ces actions est de valoriser le recyclage des déchets abandonnés à l'issue des manifestations pour éviter leur enfouissement.



### Le gaspillage alimentaire :

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sont menées dans les établissements scolaires qui le souhaitent. La pesée des restes alimentaires non consommés a été réalisée lors de 4 déjeuners à la cantine du collège de Viarmes en décembre 2021.



### DÉPLOYER L'ÉCO-EXEMPLARITE DU SYNDICAT DANS LES COMMUNES



La réutilisation du papier, l'impression en recto-verso, le tri du papier, les gobelets réutilisables ont été instaurés avec plusieurs communes du syndicat.

Le syndicat fournit également des bacs et des supports de sac poubelle bi-flux aux communes qui le souhaitent pour le tri des différents types de déchets et d'emballages pour les événements tels que les brocantes, les fêtes de village, les soirées organisées par les comités des fêtes...



### DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

Le syndicat TRI-OR propose des composteurs aux habitants de son territoire à tarif préférentiel.

Le compostage est l'une des pratiques qui permettent de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit d'un tiers environ, soit 100 kg par habitant.



84 composteurs ont été fournis en 2021

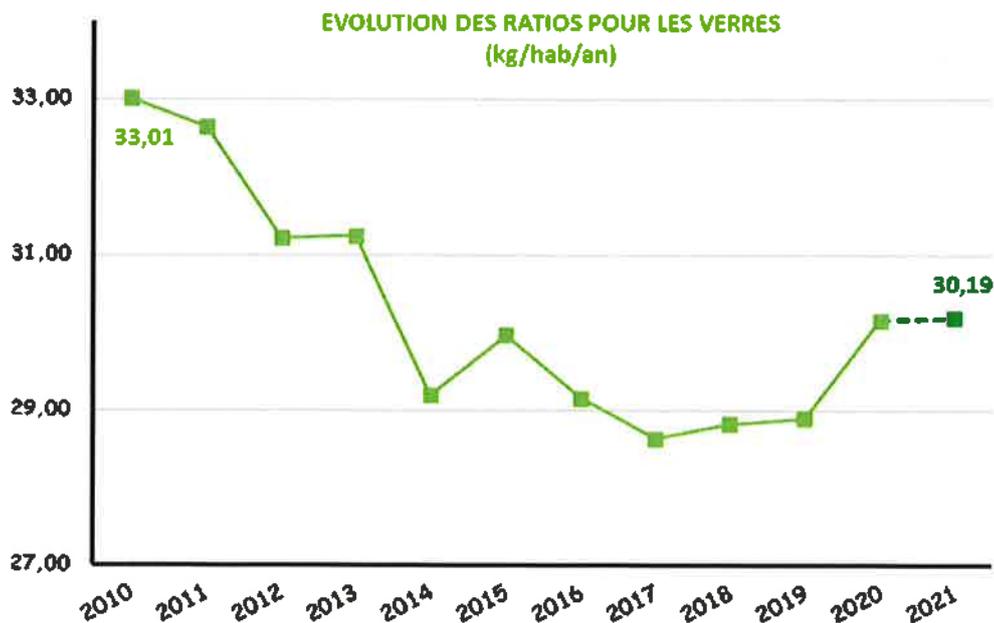
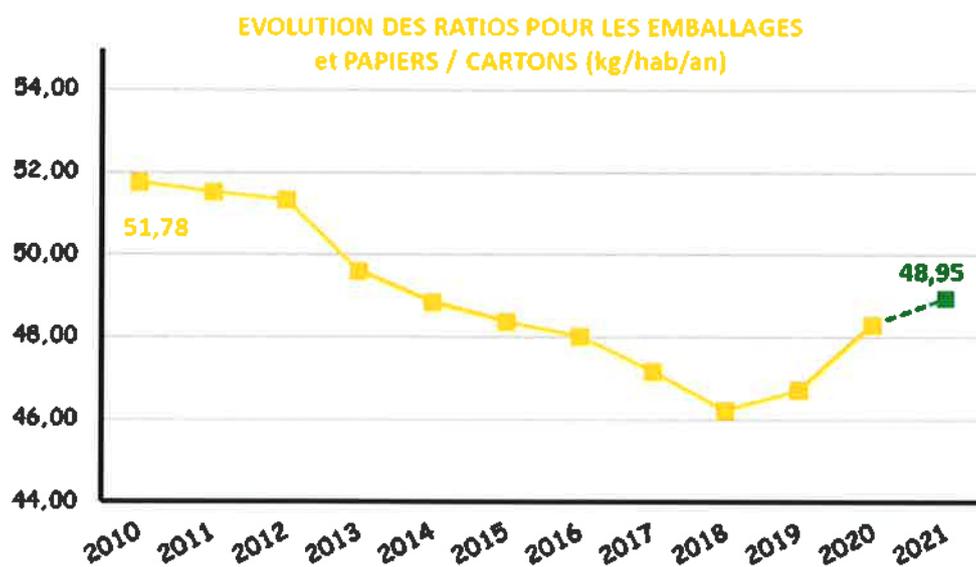
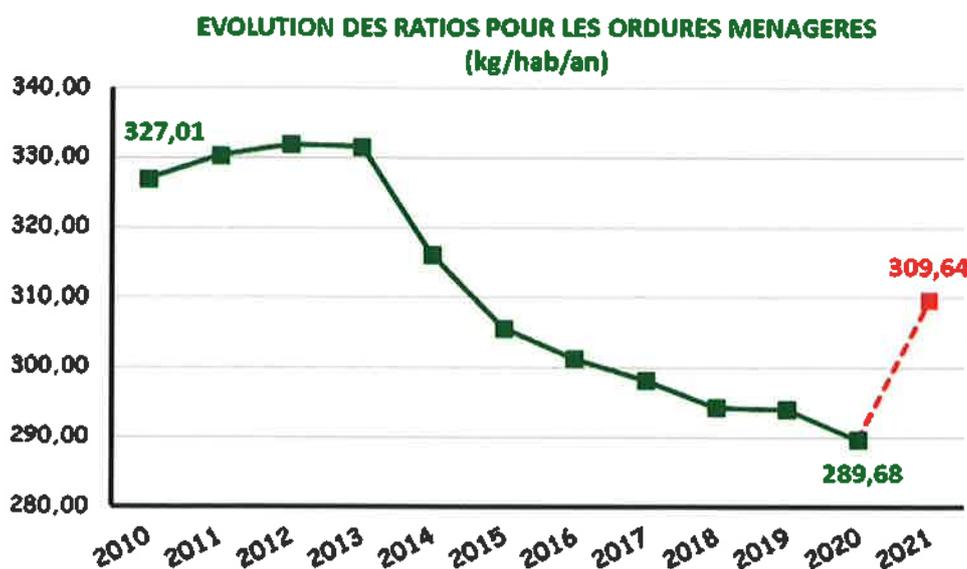
### LES BONNES PRATIQUES MOINS GÉNÉRATRICES DE DÉCHETS

Le STOP PUB est un écogeste ayant un fort impact sur la réduction des déchets.

Les vignettes « STOP PUB » sont à la disposition des habitants dans la plupart de nos communes et également à l'accueil du syndicat TRI-OR. Un STOP PUB sur votre boîte à lettres, c'est 30 kg de papier en moins !

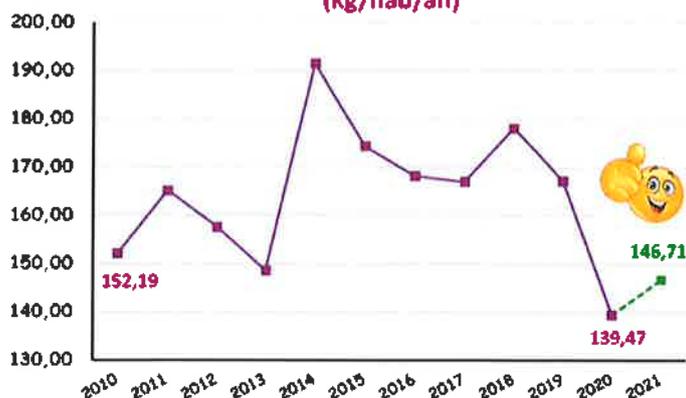


## EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT DEPUIS 2010

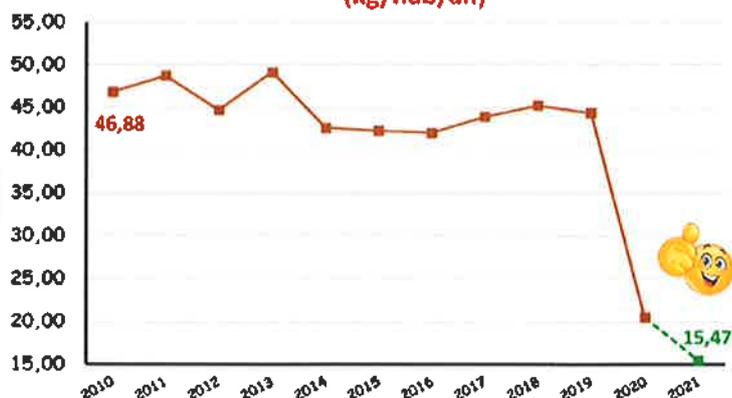


## La prévention

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES DECHETTERIES (kg/hab/an)

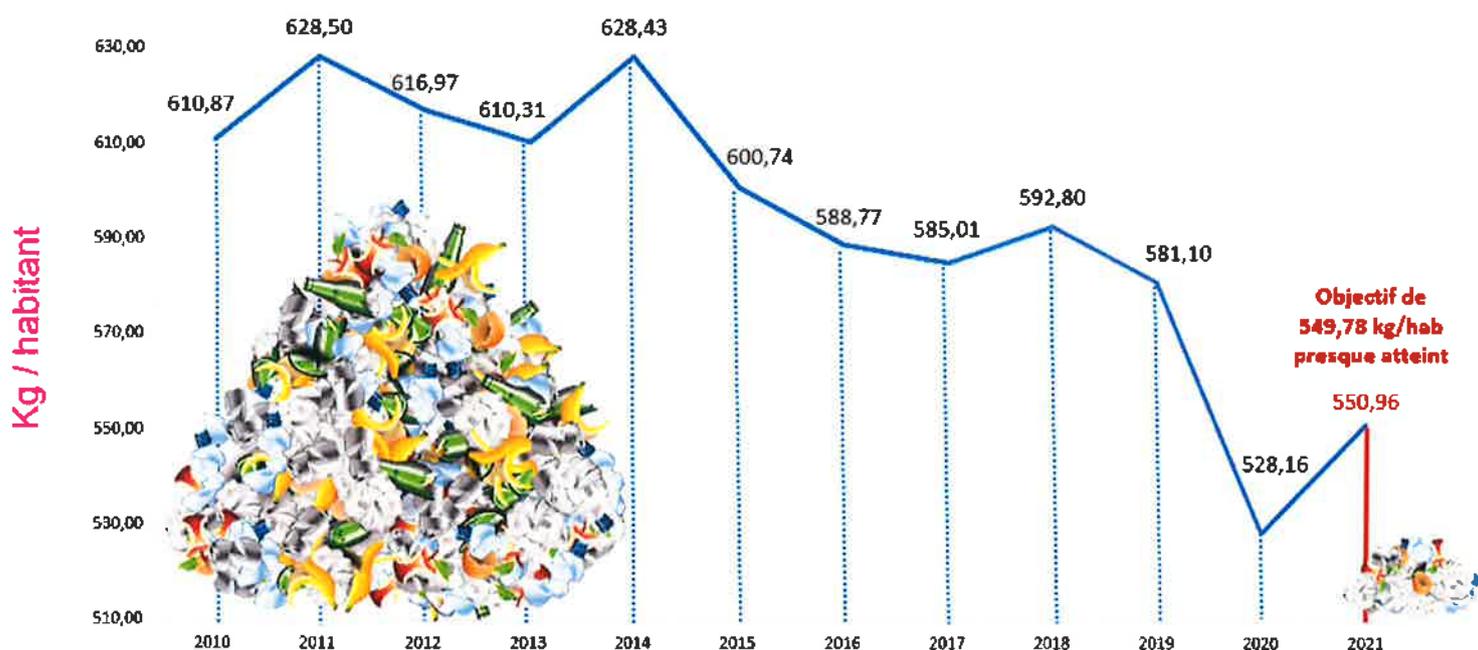


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ENCOMBRANTS (kg/hab/an)



## BILAN

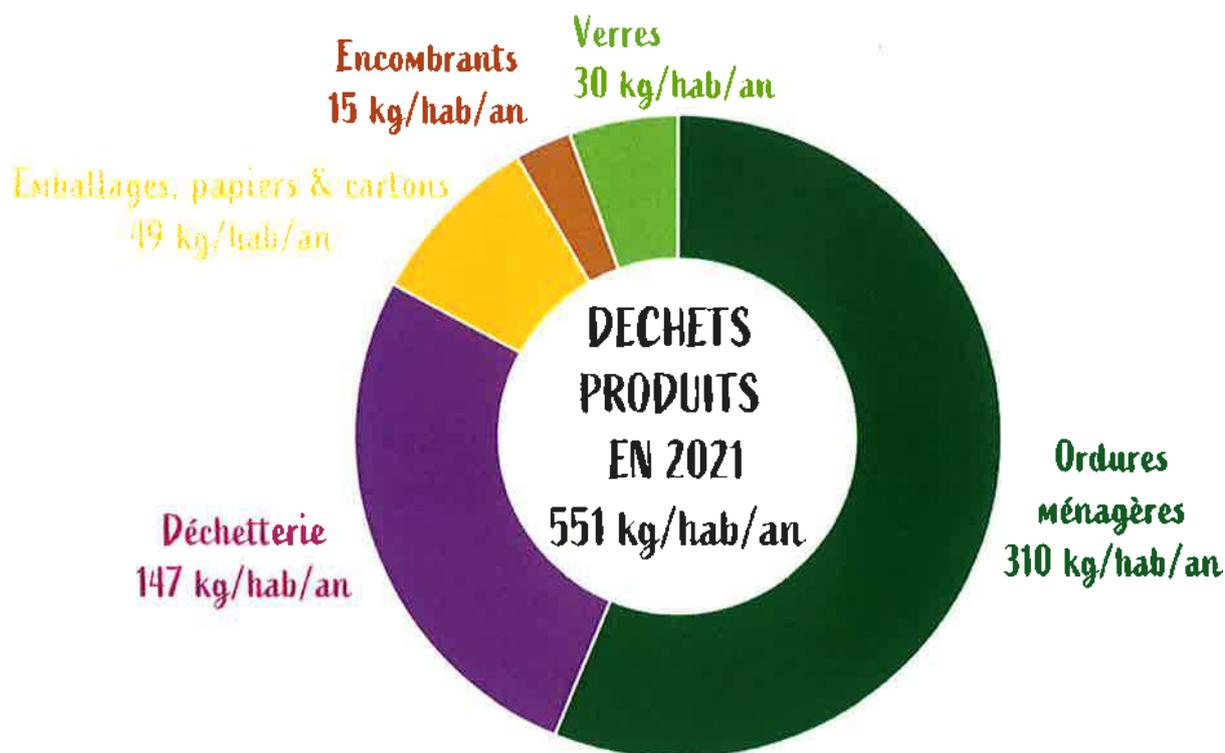
Poids de déchets ménagers et assimilés<sup>(1)</sup> par habitant par an



<sup>1</sup> Déchets Assimilés : déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages, soit 1200 litres par semaine.

Soit une baisse de 9,81% depuis 2010.  
L'objectif de -10% que nous devons atteindre en 2025 est presque atteint.  
Nous devons maintenir nos efforts !

### Focus sur la répartition des déchets produits en 2021 :



### NOS EFFORTS DOIVENT ÊTRE POURSUIVIS

Après une année 2020 exceptionnelle liée à la crise sanitaire, nous revenons à des données comparables à l'avant COVID.

Nous constatons une forte hausse de la production d'ordures ménagères. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance :

- La crise sanitaire a occasionné un changement dans la façon de consommer, avec notamment la mise en place du télétravail.
- Le geste de tri s'est très certainement relâché, dans un contexte de lassitude généralisée.
- Enfin, de nouveaux quartiers résidentiels ont émergé dans nos communes, ce qui représente environ 850 logements supplémentaires. Or, ces nouveaux habitants n'étant pas encore comptabilisés dans la population du territoire, cela augmente mécaniquement la quantité de déchets produite par habitant.

La hausse observée au niveau des déchetteries – malgré 3 mois de fermeture pour travaux dans chacune d'entre elles – est en lien avec le nouveau mode de collecte des encombrants sur rendez-vous.

**Nous devons donc plus que jamais nous mobiliser en adoptant une consommation raisonnée, en limitant le gaspillage et en recyclant nos emballages.**



# INDICATEURS TECHNIQUES



## Les tonnages 2021

51 822 tonnes de déchets des ménages et assimilés ont été collectées et traitées en 2021 sur le territoire du syndicat TRI-OR.

Flux	Tonnages 2021	Variation / 2020
Ordures Ménagères Résiduelles	28 555 t.	7,65%
Déchetteries	13 530 t.	5,94%
Emballages et papiers / cartons	4 514 t.	2,02%
Encombrants (Porte à porte)	1 427 t.	-24,11%
Verre	2 784 t.	0,80%
Apport des CTM <sup>1</sup>	736 t.	-5,12%
Textiles usagés	277 t.	36,45%

### Filières de traitement

<b>Valorisation matière</b> .....	<b>16 634 t.</b>
Papiers - cartons .....	2 699 t.
Verre .....	2 784 t.
Bois .....	506 t.
Acier-Aluminium .....	202 t.
Plastiques .....	462 t.
Ferraille - Batteries .....	633 t.
Déchets verts .....	2 900 t.
Mobilier .....	1 863 t.
Piles .....	3,1 t.
Déchets électriques .....	413 t.
Pneus .....	20,3 t.
Terre/gravats .....	4 149 t.
<b>Traitement des ordures ménagères résiduelles.</b> .....	<b>29 311 t.</b>
dont compost .....	4 861 t.
dont freinte <sup>2</sup> .....	7 086 t.
dont valorisation en UIOM <sup>3</sup> .....	8 542 t.
dont enfouissement .....	9 877 t.
<b>Stockage/enfouissement des encombrants<sup>4</sup></b> .....	<b>4 756 t.</b>
<b>Traitement déchets dangereux et huiles de vidange</b> .....	<b>175 t.</b>
<b>Filière textile</b> .....	<b>277 t.</b>

<sup>1</sup> CTM : Centres Techniques Municipaux.

<sup>2</sup> Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

<sup>3</sup> UIOM : Usine d'incinération pour les ordures ménagères.

<sup>4</sup> Collectés en porte à porte et en déchetterie.

## Les emballages et les papiers/cartons

Les emballages et les papiers/cartons sont collectés en mélange en bacs ou en apport volontaire (bornes enterrées et bornes aériennes). La collecte sélective permet, après séparation par matière au centre de tri, de recycler les bouteilles, flacons et bidons en plastique, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les chiffres clés 2021 sont issus du pont bascule.

### Chiffres clés 2021

Tonnages des emballages et papiers/cartons collectés . . . . .	4 514 tonnes
Evolution des tonnages / 2020 . . . . .	+ 2,02%
Ratio . . . . .	48,95 kg / an / habitant
Erreurs de tri . . . . .	1 226 tonnes soit 27 %
Tonnages recyclés . . . . .	3 363 tonnes

### LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS/CARTONS

La collecte des emballages s'organise :

- En porte à porte avec un passage hebdomadaire.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Depuis 2019, le syndicat harmonise son parc de bacs et se met en conformité avec les recommandations nationales. Ainsi, les couvercles bleus sont progressivement remplacés par des couvercles jaunes à l'occasion des réparations et des nouvelles dotations. La cuve des bacs est gris anthracite pour les nouvelles dotations.

Toutes les communes en sont équipées.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées principalement pour l'habitat collectif. Le nombre de bornes aériennes en place sur le territoire est de 76. Ce dispositif complète la collecte en porte à porte.



## Indicateurs techniques

### LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : ÉTAT DU PARC

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2020-2021
Beaumont sur Oise	7	25	150 000	2 443	455 340	2,34%
Bernes sur Oise	2	1	8 000	907	163 450	1,99%
Bruyères sur Oise		9	30 000	1 388	240 090	24,01%
Champagne sur Oise	11		39 000	1 914	339 100	4,50%
Mours		2	10 000	629	93 060	3,33%
Nointel		1	11 000	322	54 520	4,15%
Noisy sur Oise				299	43 400	4,23%
Persan	1	35	174 000	2 521	564 200	4,73%
Ronquerolles				380	52 840	6,75%
<b>Total CCHVO</b>	<b>21</b>	<b>73</b>	<b>422 000</b>	<b>10 803</b>	<b>2 006 000</b>	<b>5,83%</b>
Béthemont La Forêt				198	28 970	7,42%
Chauvry				131	18 740	2,97%
L'Isle Adam	13	14	86 000	3 815	741 960	4,47%
Mériel	8	4	33 000	1 929	300 140	4,10%
Nerville La Forêt				267	38 210	2,41%
Parmain				1 973	323 310	1,16%
Presles	5		21 000	1 669	255 270	3,70%
Villiers Adam			7 000	380	56 280	9,20%
<b>Total CCVO3F</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>147 000</b>	<b>10 362</b>	<b>1 762 880</b>	<b>3,80%</b>
Asnières sur Oise	2	4	27 000	1 081	165 800	1,82%
Baillet en France	2		7 000	750	144 010	7,30%
Belloy en France	4		14 000	856	139 880	10,30%
Maffliers				640	107 950	7,64%
Montsoult	8		28 000	1 405	250 790	3,05%
Saint Martin du Tertre	6	3	36 000	884	135 940	5,82%
Seugy				452	69 130	3,69%
Viarmes	3	4	30 000	2 272	353 760	4,11%
Villaines sous Bois		1	15 000	290	42 860	-4,07%
<b>Total CCCPF</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>157 000</b>	<b>8 630</b>	<b>1 410 120</b>	<b>4,68%</b>
Frouville	2		7 000	161	24 680	0,00%
Hédouville	2		7 000	158	21 950	9,80%
<b>Total CCSI</b>	<b>4</b>		<b>14 000</b>	<b>319</b>	<b>46 630</b>	<b>4,39%</b>
<b>Total Tri Or</b>	<b>76</b>	<b>103</b>	<b>740 000</b>	<b>30 114</b>	<b>5 225 630</b>	<b>4,81%</b>

## Indicateurs techniques

### LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : LES TONNAGES

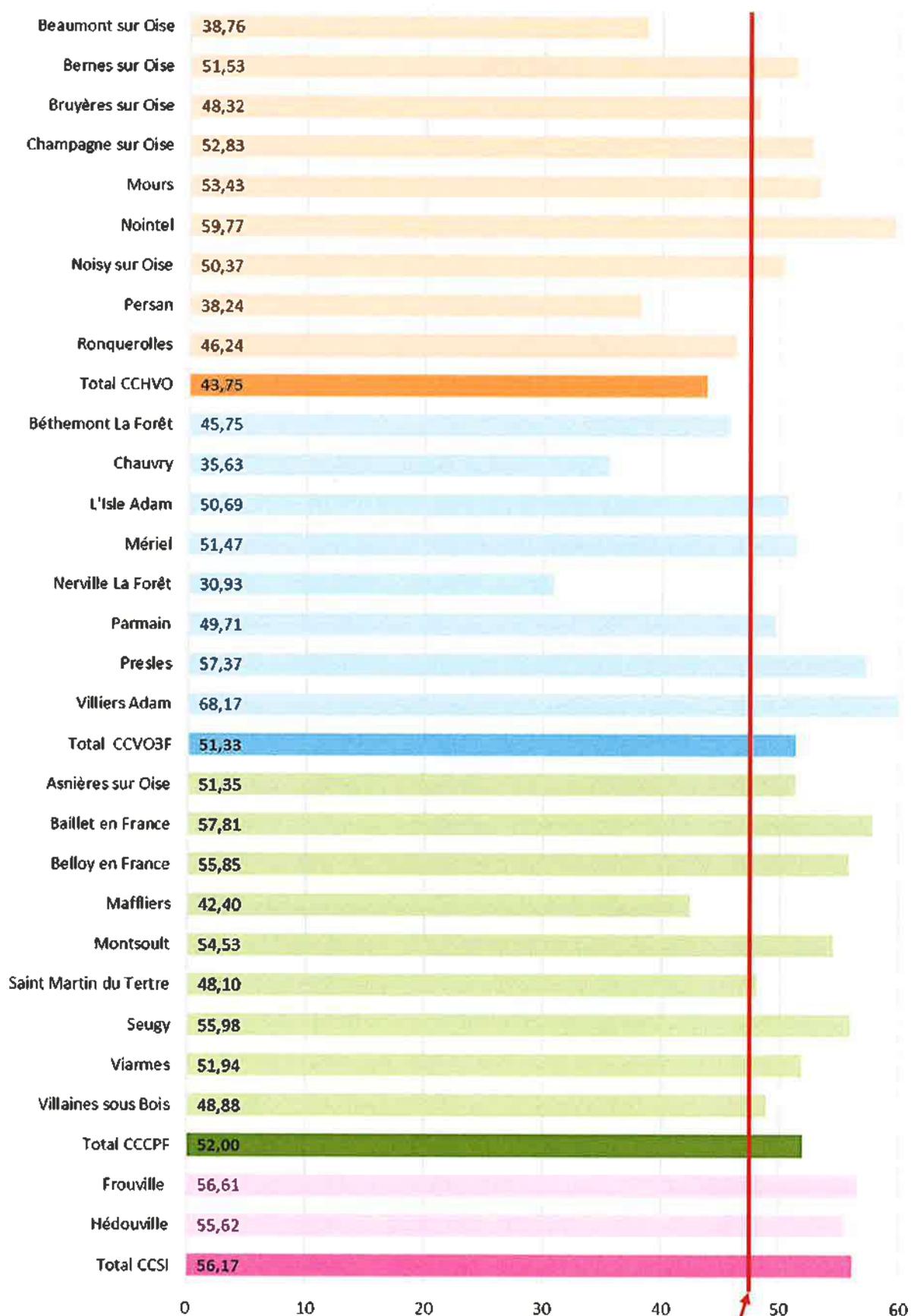
Le syndicat TRI-OR dispose de la pesée embarquée pour connaître le tonnage de chaque commune pour chaque flux de déchets, en porte à porte et en apport volontaire.

En 2021, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les emballages, les papiers et les cartons sont de 4 451,19 tonnes.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2020-2021	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	372,41	-0,95%	38,76
Bernes sur Oise	142,08	3,17%	51,53
Bruyères sur Oise	211,69	8,53%	48,32
Champagne sur Oise	267,31	-4,09%	52,83
Mours	87,52	-5,61%	53,43
Nointel	52,00	21,01%	59,77
Noisy sur Oise	33,09	-4,00%	50,37
Persan	527,30	-8,54%	38,24
Ronquerolles	40,41	-6,54%	46,24
<b>Total CCHVO</b>	<b>1 733,81</b>	<b>-2,45%</b>	<b>43,75</b>
Béthémont La Forêt	18,85	-3,33%	45,75
Chauvry	10,83	-44,12%	35,63
L'Isle Adam	622,40	2,20%	50,69
Mériel	268,74	0,33%	51,47
Nerville La Forêt	23,23	-11,91%	30,93
Parmain	283,41	1,66%	49,71
Presles	227,99	1,49%	57,37
Villiers Adam	59,44	26,31%	68,17
<b>Total CCVO3F</b>	<b>1 514,89</b>	<b>1,49%</b>	<b>51,33</b>
Asnières sur Oise	152,91	-1,70%	51,35
Baillet en France	110,65	4,44%	57,81
Belloy en France	123,55	14,06%	55,85
Maffliers	78,49	-5,70%	42,40
Montsoult	200,03	-0,10%	54,53
Saint Martin du Tertre	130,89	0,72%	48,10
Seugy	58,16	0,71%	55,98
Viarmes	273,59	-4,64%	51,94
Villaines sous Bois	38,27	-3,33%	48,88
<b>Total CCCPF</b>	<b>1 166,54</b>	<b>-0,08%</b>	<b>52,00</b>
Frouville	20,21	-2,74%	56,61
Hédouville	15,74	-6,42%	55,62
<b>Total CCSI</b>	<b>35,95</b>	<b>-4,39%</b>	<b>56,17</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>4 451,19</b>	<b>-0,53%</b>	<b>48,27</b>

## Indicateurs techniques

### LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



## Indicateurs techniques

### LE CENTRE DE TRI DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

Le centre de tri du syndicat TRI-OR, mis en service en 1998, permet de traiter les déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective. En 2014, l'installation a fait l'objet de travaux importants de réhabilitation. L'exploitation de l'équipement est assurée par le syndicat TRI-OR depuis mars 2015.

Les emballages et les papiers sont triés par matière : aluminium, acier, plastiques, cartons et papiers, avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage.

### Faits marquants 2021 :

- Mise en place de deux équipes en juin pour traiter le stock cumulé suite à des pannes.
- Etude territoriale à l'échelle du département pour la mise en commun de la fonction tri des emballages recyclables, papiers et cartons issus de la collecte sélective.



- 4 514 tonnes réceptionnées
- 1 226 tonnes d'indésirables (refus) évacués dans l'usine de compostage

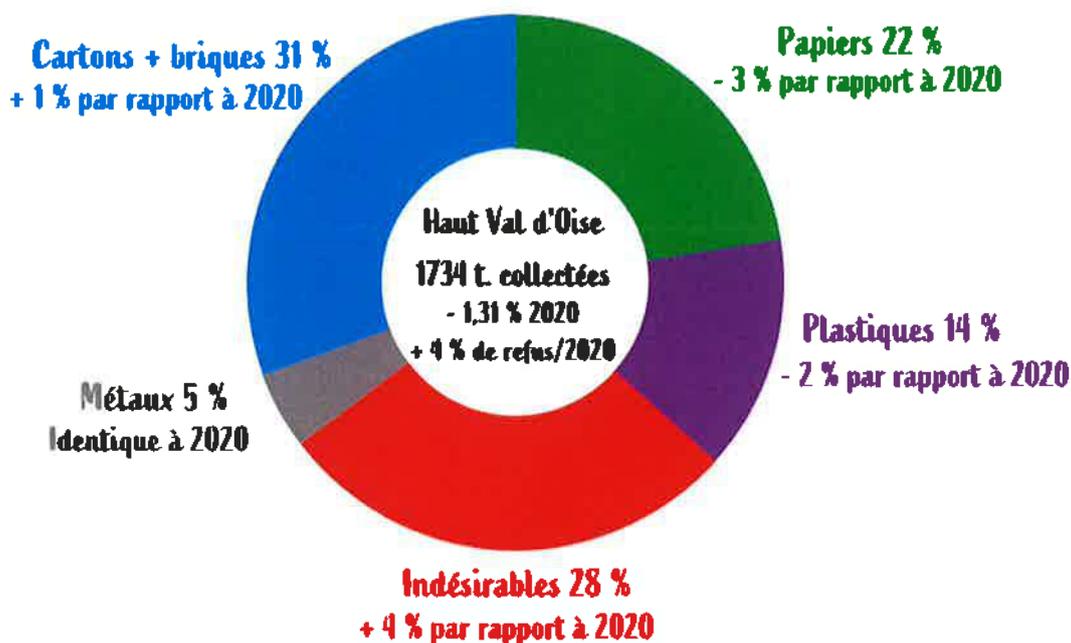
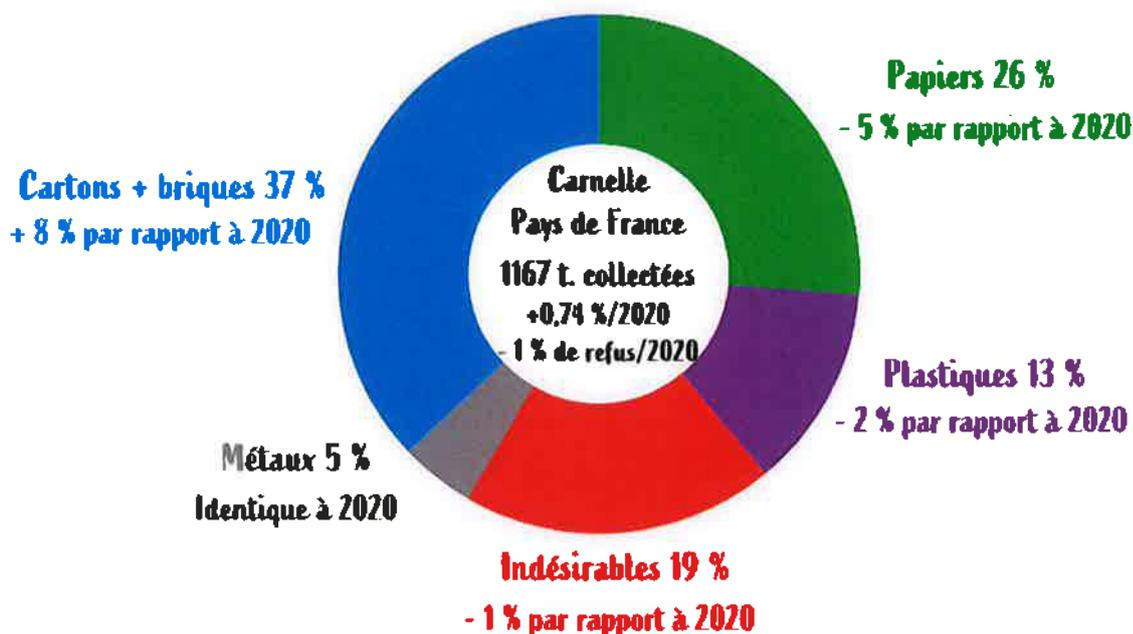
3 363 tonnes de matériaux évacués pour le recyclage



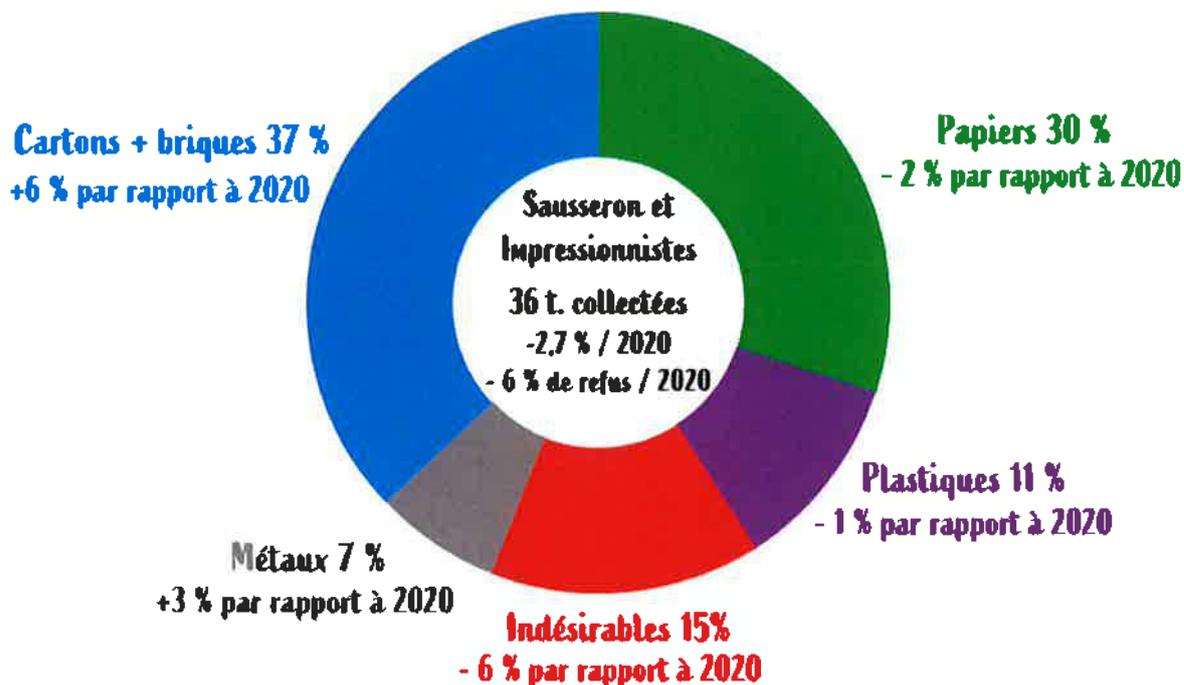
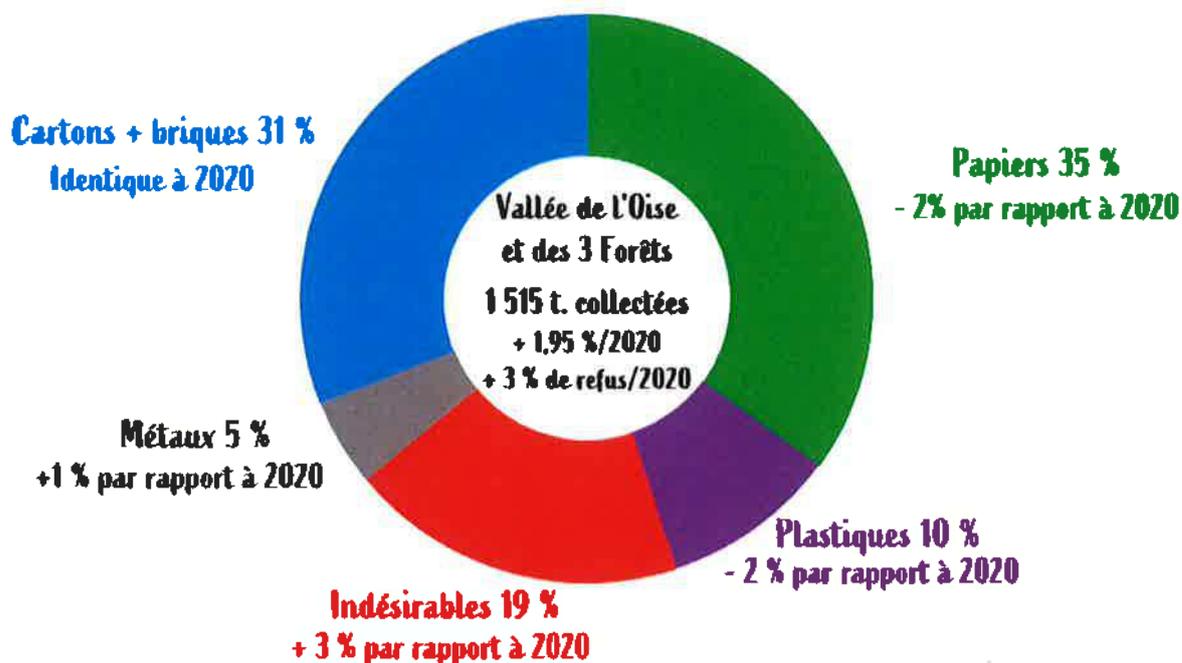
### LA COMPOSITION DES COLLECTES RÉCEPTIONNÉES

Régulièrement, chaque secteur de collecte fait l'objet d'une caractérisation. Un échantillon moyen d'au moins 100 kg, soit 3 bacs de 660 litres remplis, est prélevé à la réception de la collecte. Il est ensuite trié sur une table de caractérisation par deux Conseiller(e)s. Chacune des catégories est ensuite pesée. Les résultats ainsi obtenus permettent notamment de connaître le pourcentage d'indésirables contenus dans les collectes sélectives réceptionnées.

Bilan des contrôles qualité réalisés sur l'année 2021  
par Communauté de communes



## Indicateurs techniques



## Le verre alimentaire

Les emballages en verre (bouteilles, flacons et pots) sont collectés en bacs (couvercle vert), en bornes aériennes et en bornes enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre et d'en limiter la présence dans le bac des ordures ménagères.

### Chiffres clés 2021

Tonnages des emballages en verre alimentaire collectés . . . . .	2 784 tonnes
Evolution des tonnages / 2020 . . . . .	+ 0,80 %
Ratio . . . . .	.30,19 kg / an / habitant

### LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DU VERRE ALIMENTAIRE

La collecte des emballages en verre s'organise :

- En porte à porte avec un passage mensuel.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées principalement pour l'habitat collectif, équipées d'un orifice vert et ont une capacité de 3m<sup>3</sup>.

En complément, le syndicat TRI-OR a mis en place des colonnes aériennes pour l'apport volontaire des emballages en verre alimentaire.



## Indicateurs techniques

### LE VERRE ALIMENTAIRE : ÉTAT DU PARC

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2020-2021
Beaumont sur Oise	3	25	84 000	2 404	186 285	3,32%
Bernes sur Oise	2	1	6 000	909	59 095	4,98%
Bruyères sur Oise		9	18 000	1 420	105 735	27,12%
Champagne sur Oise	6		18 000	1 903	140 405	5,79%
Mours		2	6 000	651	43 905	5,58%
Nointel		1	6 000	342	27 375	3,15%
Noisy sur Oise	1		3 000	307	19 435	7,44%
Persan	3	31	99 000	2 400	211 985	6,53%
Ronquerolles				406	27 375	5,65%
<b>Total CCHVO</b>	<b>15</b>	<b>69</b>	<b>240 000</b>	<b>10 742</b>	<b>821 595</b>	<b>7,59%</b>
Béthemont La Forêt	1			205	12 770	12,31%
Chauvry	1		3 000	136	9 285	6,85%
L'Isle Adam	11	12	54 000	3 750	320 390	4,61%
Mériel	5	4	18 000	1 975	138 225	6,01%
Nerville La Forêt				281	19 490	3,34%
Parmain	1		3 000	2 046	150 565	4,08%
Presles	5		15 000	1 735	112 060	5,79%
Villiers Adam			0	394	27 530	7,52%
<b>Total CCVO3F</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>93 000</b>	<b>10 522</b>	<b>790 315</b>	<b>5,13%</b>
Asnières sur Oise	1	4	15 000	1 109	79 880	4,15%
Baillet en France	1		3 000	751	60 395	6,03%
Belloy en France	2		6 000	869	53 515	4,33%
Maffiers				679	51 550	9,74%
Montsault	4		12 000	1 371	99 490	3,84%
Saint Martin du Tertre	3	3	18 000	888	54 565	5,89%
Seugy				466	33 320	3,56%
Viarnes	1	4	15 000	2 306	159 440	6,07%
Villaines sous Bois		1	6 000	302	20 695	4,10%
<b>Total CCCPF</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>75 000</b>	<b>8 741</b>	<b>612 850</b>	<b>5,36%</b>
Frouville	1		3 000	172	12 225	4,22%
Hédouville	1		3 000	163	10 075	15,67%
<b>Total CCSI</b>	<b>2</b>		<b>6 000</b>	<b>335</b>	<b>22 300</b>	<b>9,10%</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>53</b>	<b>97</b>	<b>414 000</b>	<b>30 340</b>	<b>2 247 060</b>	<b>6,12%</b>

## Indicateurs techniques

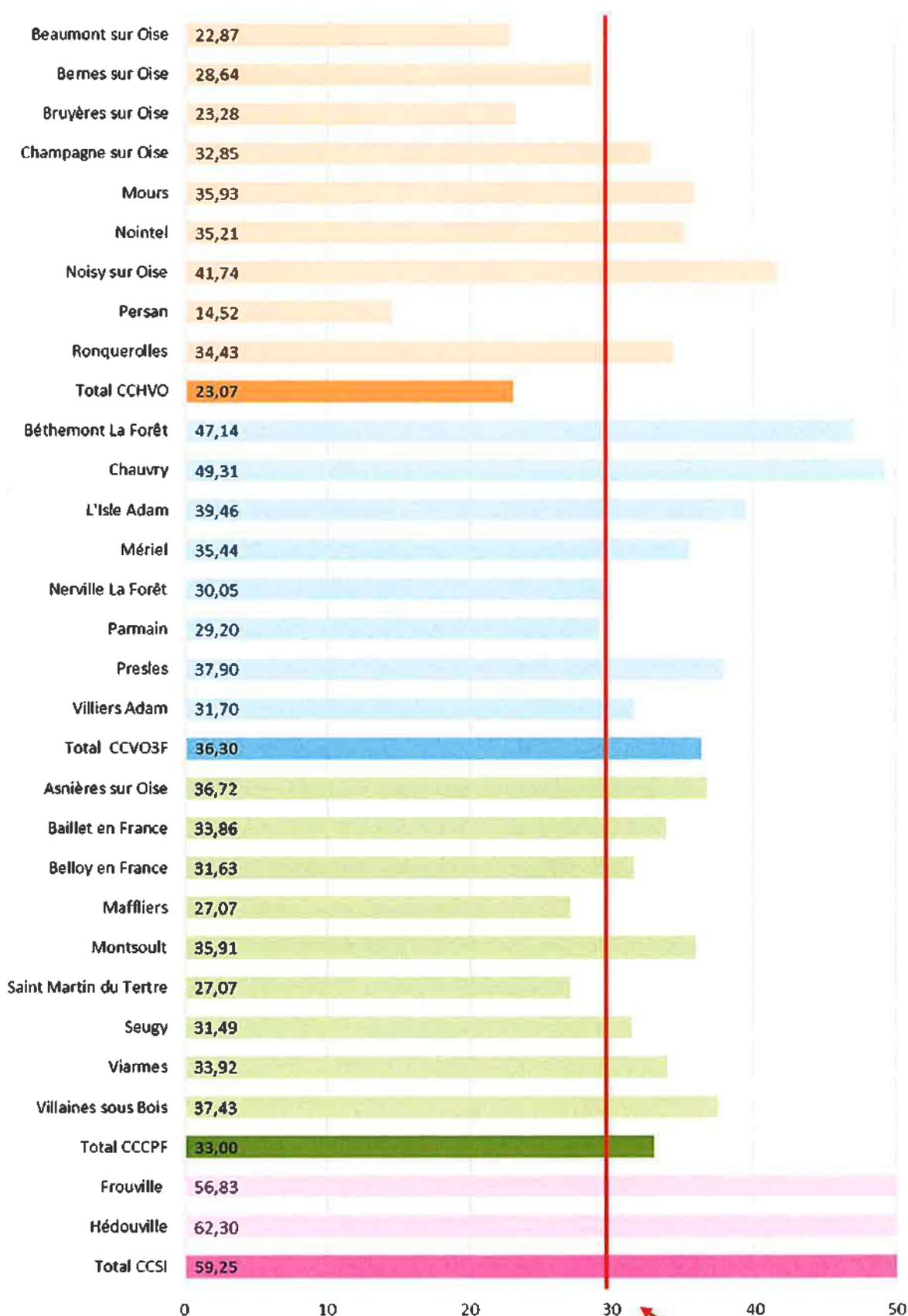
### LE VERRE ALIMENTAIRE : LES TONNAGES

En 2021, les tonnages issus de la pesée embarquée pour le verre sont de 2 763,56 tonnes. Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2020-2021	Ratio par habitant kg/hbl/an
Beaumont sur Oise	219,75	-1,44%	22,87
Bernes sur Oise	78,96	1,94%	28,64
Bruyères sur Oise	101,97	5,98%	23,28
Champagne sur Oise	166,23	-10,51%	32,85
Mours	58,85	-3,02%	35,93
Nointel	30,63	-7,35%	35,21
Noisy sur Oise	27,42	1,56%	41,74
Persan	200,25	-1,81%	14,52
Ronquerolles	30,09	-3,15%	34,43
<b>Total CCHVO</b>	<b>914,15</b>	<b>-2,56%</b>	<b>23,07</b>
Béthemont La Forêt	19,42	21,98%	47,14
Chauvry	14,99	6,77%	49,31
L'Isle Adam	484,47	-2,37%	39,46
Mériel	185,04	-2,73%	35,44
Nerville La Forêt	22,57	-1,01%	30,05
Parmain	166,48	2,00%	29,20
Presles	150,61	-9,36%	37,90
Villiers Adam	27,64	-35,41%	31,70
<b>Total CCVO3F</b>	<b>1 071,22</b>	<b>-3,61%</b>	<b>36,30</b>
Asnières sur Oise	109,34	-1,29%	36,72
Baillet en France	64,81	-0,81%	33,86
Belloy en France	69,97	19,87%	31,63
Maffliers	50,10	-7,84%	27,07
Montsoult	131,70	-2,36%	35,91
Saint Martin du Tertre	73,65	-2,15%	27,07
Seugy	32,72	-5,60%	31,49
Viarmes	178,67	-15,92%	33,92
Villaines sous Bois	29,31	-12,32%	37,43
<b>Total CCCPF</b>	<b>740,27</b>	<b>-5,04%</b>	<b>33,00</b>
Frouville	20,29	20,85%	56,83
Hédouville	17,63	25,12%	62,30
<b>Total CCSI</b>	<b>37,92</b>	<b>22,80%</b>	<b>59,25</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>2 763,56</b>	<b>-3,37%</b>	<b>29,97</b>

## Indicateurs techniques

### LE VERRE ALIMENTAIRE : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Moyenne 2021 avec la pesée embarquée 29,97 kg/habitant/an

## Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restants une fois le geste de tri effectué.

### Chiffres clés 2021

Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés . . . . .	28 555 tonnes
Evolution des tonnages / 2020 . . . . .	+ 7,65%
Ratio . . . . .	309,64 kg / an / habitant
Apports des communes . . . . .	644 tonnes
Evolution des apports / 2020 . . . . .	- 4,6%
Tonnages de compost produit . . . . .	4 861 tonnes
Tonnages traités par incinération. . . . .	8 542 tonnes
Tonnages dirigés en enfouissement. . . . .	9 877 tonnes
Freinte <sup>1</sup> . . . . .	7 086 tonnes

### LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères s'organise :

- En porte à porte.
- En bornes enterrées pour les habitats collectifs équipés.

Les ordures ménagères sont collectées une ou deux fois par semaine par des bennes dédiées de 26 tonnes ou des bennes plus petites pour les voies étroites.

Certaines communes ont fait le choix de se conteneuriser pour les ordures ménagères. Ainsi, le syndicat assure la dotation en bacs et en bornes des habitants de celles-ci.

Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants des communes conteneurisées ainsi que la maintenance du parc en place.



117 bornes enterrées installées sur le territoire



23 396 bacs mis en place

<sup>1</sup> Freinte : perte, évaporation pendant le processus de compostage des ordures ménagères résiduelles.

## Indicateurs techniques

### LES COMMUNES CONTENEURISÉES EN O.M.R. EN 2021

Fin 2021, 117 bornes enterrées dédiées aux ordures ménagères résiduelles étaient en service et 20 communes étaient conteneurisées.

Communes	Points d'apports volontaires		Bacs		
	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2020-2021
Beaumont sur Oise	28	140 000	2 242	391 900	4,23%
Bernes sur Oise	1	5 000	908	168 200	1,50%
Bruyères sur Oise	10	50 000			
Champagne sur Oise			1 884	337 820	2,78%
Mours	1	5 000	618	93 380	3,95%
Nointel	1	5 000	281	47 140	7,06%
Noisy sur Oise					
Persan	42	210 000	2 732	709 810	2,84%
Ronquerolles					
<b>Total CCHVO</b>	<b>83</b>	<b>415 000</b>	<b>8 665</b>	<b>1 748 250</b>	<b>3,18%</b>
Béthemont La Forêt			167	32 060	5,05%
Chauvry			119	19 470	3,18%
L'Isle Adam	16	80 000	4 125	873 460	2,80%
Mériel	5	25 000	1 905	312 690	5,13%
Nerville La Forêt					
Parmain			1 902	381 240	2,68%
Presles			1 686	258 980	2,68%
Villiers Adam			381	57 260	5,80%
<b>Total CCVO3F</b>	<b>21</b>	<b>105 000</b>	<b>10 285</b>	<b>1 935 160</b>	<b>3,26%</b>
Asnières sur Oise	6	30 000			
Baillet en France			651	111 410	11,56%
Belloy en France			833	134 030	5,05%
Maffliers					
Montsoult			1 235	221 540	6,71%
Saint Martin du Tertre	3	15 000	869	142 790	3,25%
Seugy			431	69 060	1,99%
Viarmes	4	20 000			
Villaines sous Bois			291	49 130	0,45%
<b>Total CCCPF</b>	<b>13</b>	<b>65 000</b>	<b>4 310</b>	<b>727 960</b>	<b>5,50%</b>
Frouville					
Hédouville			136	18 570	6,30%
<b>Total CCSI</b>			<b>136</b>	<b>18 570</b>	<b>6,30%</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>117</b>	<b>585 000</b>	<b>23 396</b>	<b>4 429 940</b>	<b>3,60%</b>

## Indicateurs techniques

### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : LES TONNAGES

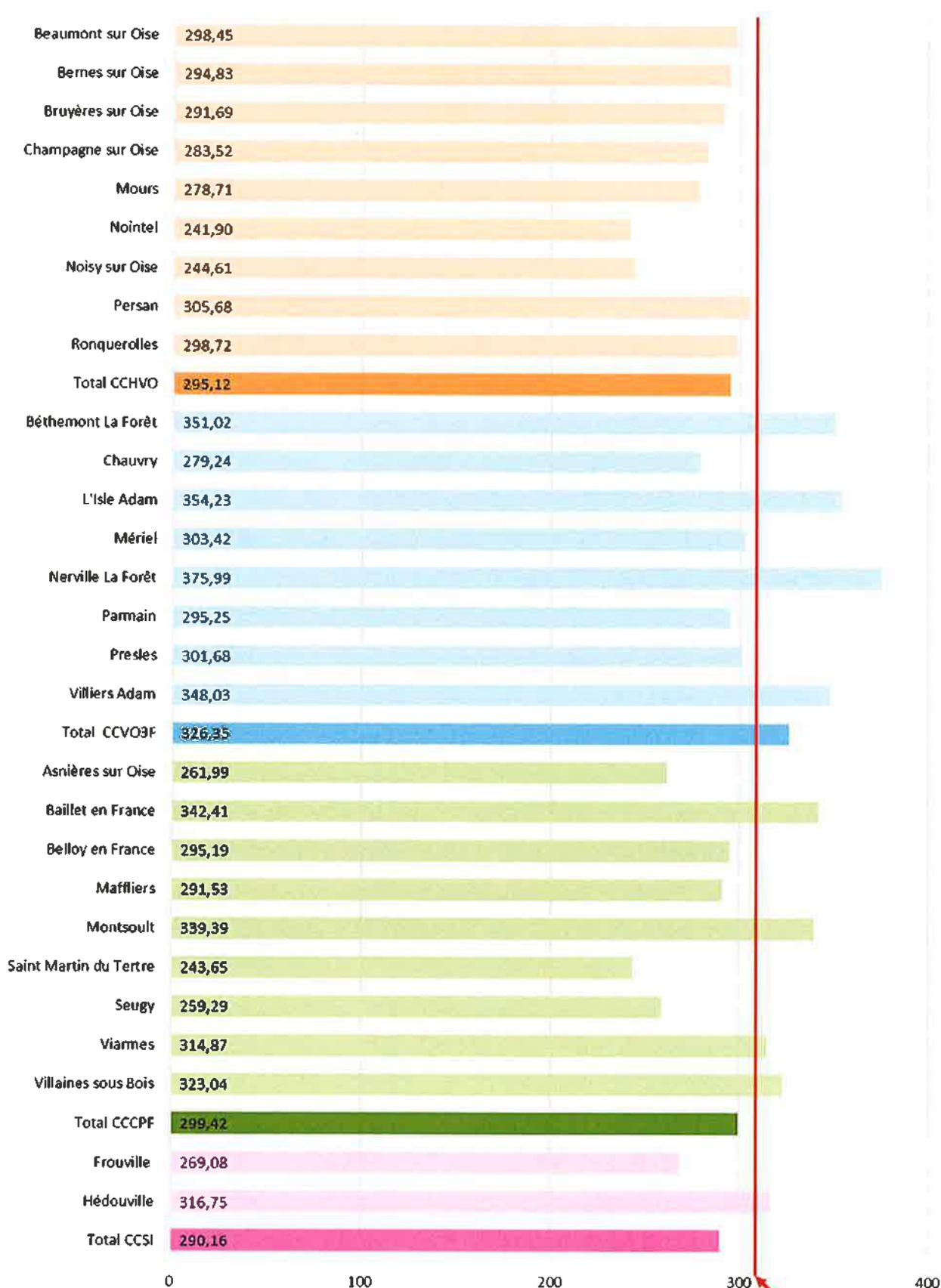
En 2021, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les ordures ménagères sont de 28 230,41 tonnes.

Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages collectés	Evolution 2020-2021	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	2 867,19	0,20%	298,45
Bernes sur Oise	812,86	6,65%	294,83
Bruyères sur Oise	1 277,88	11,24%	291,69
Champagne sur Oise	1 434,59	-1,60%	283,52
Mours	456,53	3,45%	278,71
Nointel	210,45	4,04%	241,90
Noisy sur Oise	160,71	1,96%	244,61
Persan	4 214,75	0,58%	305,68
Ronquerolles	261,08	8,24%	298,72
<b>Total CCHVO</b>	<b>11 696,04</b>	<b>2,03%</b>	<b>295,12</b>
Béthemont La Forêt	144,62	-2,67%	351,02
Chauvry	84,89	-1,57%	279,24
L'Isle Adam	4 349,54	4,30%	354,23
Mériel	1 584,16	4,71%	303,42
Nerville La Forêt	282,37	10,45%	375,99
Parmain	1 683,22	2,25%	295,25
Presles	1 198,89	4,05%	301,68
Villiers Adam	304,18	-0,38%	348,83
<b>Total CCVO3F</b>	<b>9 631,87</b>	<b>3,82%</b>	<b>326,35</b>
Asnières sur Oise	780,21	0,66%	261,99
Baillet en France	655,38	5,69%	342,41
Belloy en France	652,96	5,42%	295,19
Maffliers	539,63	-6,84%	291,53
Montsoult	1 244,89	-1,03%	339,39
Saint Martin du Tertre	662,98	3,85%	243,65
Seugy	269,40	5,93%	259,29
Viarmes	1 658,41	-0,17%	314,87
Villaines sous Bois	252,94	3,11%	323,04
<b>Total CCCPF</b>	<b>6 716,80</b>	<b>0,99%</b>	<b>299,42</b>
Frouville	96,06	4,01%	269,08
Hédouville	89,64	12,83%	316,75
<b>Total CCSI</b>	<b>185,70</b>	<b>8,08%</b>	<b>290,16</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>28 230,41</b>	<b>2,42%</b>	<b>306,12</b>

## Indicateurs techniques

### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Moyenne 2021 avec la pesée embarquée 306,12 kg/habitant/an

## Indicateurs techniques

### LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le centre de traitement sur le site de Champagne-sur-Oise permet de valoriser par compostage les ordures ménagères résiduelles collectées, à l'aide de procédés de tri spécifiques : le Tri Mécano Biologique.

Le Tri Mécano Biologique s'applique aux ordures ménagères résiduelles et consiste en une succession de plusieurs opérations :

- des opérations de traitement et de tris mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement les déchets fermentescibles d'autres éléments (métaux, plastiques, verre, etc.),
- des opérations biologiques (qui constituent le processus du compostage) qui transforment la fraction fermentescible isolée en compost valorisé par la vente aux agriculteurs. L'autre fraction dite « refus de compostage » est enfouie ou incinérée.



#### Données de l'usine

- Capacité de 39 000 tonnes
- Exploitant : VEOLIA (GENERIS)
- 28 124 tonnes traitées en 2021
- Compost produit en respect des normes en vigueur
- 4 465 tonnes de compost vendues aux agriculteurs

### Faits marquants 2021 :

- Réalisation de la première phase des travaux de mise aux normes des rejets de l'usine (séparation des réseaux d'eau).
- Expertise des tubes de fermentation réalisée par le CETIM.
- Campagne de mesures des odeurs menée au dernier trimestre.



4 861 tonnes  
de compost  
produites  
en 2021

## Les encombrants

Les encombrants regroupent les déchets lourds et volumineux des ménages. Ils peuvent être déposés dans les déchetteries du territoire. En complément, le syndicat TRI-OR organise une collecte en porte à porte sur rendez-vous et les encombrants sont triés dans un hall aménagé sur le site de Champagne-sur-Oise afin d'être valorisés. Les services techniques des communes ont également la possibilité d'y apporter les encombrants récupérés sur le domaine public.

### Chiffres clés 2021

Tonnages des encombrants collectés	1 427 tonnes
Evolution des tonnages / 2020	- 24,15%
Ratio	15,47 kg / an / habitant
Nombre de rendez-vous	12 131
Nombre de particuliers collectés	8 500
Apports des communes	88 tonnes
Evolution des apports / 2020	- 10,20%
Tonnages dirigés à l'enfouissement	603 tonnes
Tonnages valorisés	954 tonnes

Communes	Nombre de rendez-vous	Moyenne mensuelle
Beaumont sur Oise	1 021	85
Bernes sur Oise	419	35
Bruyères sur Oise	688	57
Champagne sur Oise	633	53
Mours	313	26
Nointel	166	14
Noisy sur Oise	96	8
Persan	931	78
Ronquerolles	190	16
<b>Total CCHVO</b>	<b>4 457</b>	<b>41</b>
Béthemont La Forêt	57	5
Chauvry	59	5
L'Isle Adam	1 578	132
Mériel	960	80
Nerville La Forêt	117	10
Parmain	799	67
Presles	732	61
Villiers Adam	165	14
<b>Total CCVO3F</b>	<b>4 467</b>	<b>47</b>
Asnières sur Oise	424	35
Baillet en France	337	28
Belloy en France	292	24
Maffliers	344	29
Montsoult	531	44
Saint Martin du Tertre	292	24
Seugy	138	12
Viermes	626	52
Villaines sous Bois	106	9
<b>Total CCCPF</b>	<b>3 090</b>	<b>29</b>
Frouville	70	6
Hédouville	47	4
<b>Total CCSI</b>	<b>117</b>	<b>5</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>12 131</b>	<b>36</b>

Mois	Nombre de particuliers collectés	Nombre de collectifs collectés	Tonnages collectés
Janvier	548	93	96,62
Février	548	88	90,46
Mars	728	85	122,62
Avril	809	88	128,44
Mai	832	84	138,6
Juin	799	86	132,7
Juillet	858	83	147,92
Août	752	89	127,62
Septembre	721	91	119,22
Octobre	729	91	123,82
Novembre	602	91	102,98
Décembre	574	91	95,38
<b>Total</b>	<b>8500</b>	<b>1060</b>	<b>1426,38</b>
<b>Moyenne mensuelle</b>	<b>708</b>	<b>88</b>	<b>118,87</b>

## Focus sur la valorisation des encombrants :

Les encombrants collectés sur rendez-vous et apportés par les centres techniques municipaux en 2021 ont été triés et valorisés selon 5 flux :



## Les déchetteries

Le syndicat TRI-OR dispose à ce jour de deux déchetteries situées sur les communes de Viarmes et de Champagne-sur-Oise. Chaque déchetterie est un centre d'apport volontaire ; les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage. Chaque catégorie de déchets fait l'objet d'un traitement spécifique.

### Chiffres clés 2021 déchetterie de Champagne sur Oise

Tonnages totaux réceptionnés . . . . .	7 264 tonnes
Evolution des tonnages / 2020 . . . . .	-8,74%
Fréquentation 2021 . . . . .	36 101
Evolution de la fréquentation / 2020 . . . . .	- 2,42%

### Chiffres clés 2021 déchetterie de Viarmes

Tonnages totaux réceptionnés . . . . .	6 266 tonnes
Evolution des tonnages / 2020 . . . . .	+ 30,27%
Fréquentation 2021 . . . . .	31 230
Evolution de la fréquentation / 2020 . . . . .	+ 16,91%

Nature des déchets	Tonnages 2021	Evolution 2020/2021
<b>Terres et gravats</b>	4 148,67	-0,87%
<b>Ferraille</b>	512,15	15,59%
<b>Encombrants</b>	4 152,37	6,48%
<b>Déchets verts</b>	2 340,38	13,26%
<b>Bois</b>	491,31	-17,32%
<b>Batteries</b>	18,71	15,77%
<b>Cartons</b>	134,94	2,49%
<b>Huiles</b>	14,64	-13,96%
<b>Piles</b>	3,095	6,76%
<b>DEEE<sup>1</sup></b>	413,31	26,76%
<b>DDS<sup>2</sup></b>	160,64	-9,23%
<b>Pneus</b>	20,27	37,52%
<b>Déchets d'éléments d'Ameublements</b>	1 119,10	24,79%
<b>Total</b>	<b>13 529,59</b>	<b>5,94%</b>

<sup>1</sup> DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

<sup>2</sup> DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

## Indicateurs techniques

### LA FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES 2021

Communes	Fréquentation Champagne sur Oise	Evolution 2020-2021	Ratio de passage	Fréquentation Viarmes	Evolution 2020-2021	Ratio de passage
Beaumont sur Oise	3 000	-14,41%	8,31%	1 267	209,02%	4,36%
Bernes sur Oise	1 491	4,27%	4,13%	376	196,06%	1,29%
Bruyères sur Oise	1 851	2,38%	5,13%	738	358,39%	2,54%
Champagne sur Oise	4 573	-1,10%	12,67%	343	1219,23%	1,18%
Mours	1 172	-1,60%	3,25%	208	1286,67%	0,41%
Nointel	539	3,26%	1,49%	119	495,00%	0,41%
Noisy sur Oise	145	36,79%	0,40%	513	5,56%	1,77%
Persan	4 044	-9,95%	11,20%	684	776,92%	2,36%
Ronquerolles	697	-2,79%	1,93%	82	4000,00%	0,28%
<b>Total CCHVO</b>	<b>17 512</b>	<b>-4,80%</b>	<b>48,51%</b>	<b>4 330</b>	<b>226,79%</b>	<b>13,86%</b>
Béthemont La Forêt	108	-24,48%	0,30%	120	179,07%	0,41%
Chauvry	63	34,04%	0,17%	72	-19,10%	0,25%
L'Isle Adam	5 105	-1,92%	14,14%	760	1188,14%	2,62%
Mériel	2 210	-8,83%	6,12%	508	1236,84%	1,75%
Nerville La Forêt	355	-17,25%	0,98%	158	222,45%	0,54%
Parmain	4 174	-3,38%	11,56%	378	1475,00%	1,30%
Presles	2 590	-10,16%	7,17%	860	711,32%	2,96%
Villiers Adam	414	-3,50%	1,15%	113	91,53%	0,39%
<b>Total CCVO3F</b>	<b>15 019</b>	<b>-5,42%</b>	<b>41,60%</b>	<b>2 969</b>	<b>535,76%</b>	<b>9,51%</b>
Asnières sur Oise	375	92,31%	1,04%	3 291	-4,53%	11,33%
Baillet en France	439	19,95%	1,22%	1 006	16,71%	3,46%
Belloy en France	212	58,21%	0,59%	2 668	0,26%	9,19%
Maffliers	489	-9,78%	1,35%	722	51,36%	2,49%
Montsout	675	-0,59%	1,87%	1 941	20,19%	6,68%
Saint Martin du Tertre	224	57,75%	0,62%	2 579	4,97%	8,88%
Seugy	100	56,25%	0,28%	1 378	-9,93%	4,75%
Viarmes	665	151,89%	1,84%	6 981	-8,40%	24,04%
Villaines sous Bois	72	148,28%	0,20%	1 149	29,83%	3,96%
<b>Total CCCPF</b>	<b>3 251</b>	<b>34,62%</b>	<b>9,01%</b>	<b>21 715</b>	<b>0,74%</b>	<b>69,53%</b>
Frouville	89	-19,09%	0,25%	12		0,04%
Hédouville	230	15,58%	0,64%	10	900,00%	0,03%
<b>Total CCSI</b>	<b>319</b>	<b>3,24%</b>	<b>0,88%</b>	<b>22</b>	<b>2100,00%</b>	<b>0,08%</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>36 101</b>	<b>-2,42%</b>	<b>100%</b>	<b>29 036</b>	<b>24,36%</b>	<b>100%</b>
Sigidurs	89			2 194	-34,80%	7,03%

### Fait marquant 2021 : le réaménagement des déchetteries

Chacune des deux déchetteries a été fermée pendant trois mois à l'occasion des travaux de réaménagement. L'objectif était de rendre la circulation plus fluide, de mettre en place des ponts-basculés en entrée et en sortie, et pour Viarmes, de la rendre accessible aux professionnels. Les usagers se sont reportés sur l'une et l'autre des déchetteries pendant les travaux, ce qui explique les variations de fréquentation inhabituelles.

# Focus sur les partenaires du syndicat TRI-OR : les éco-organismes

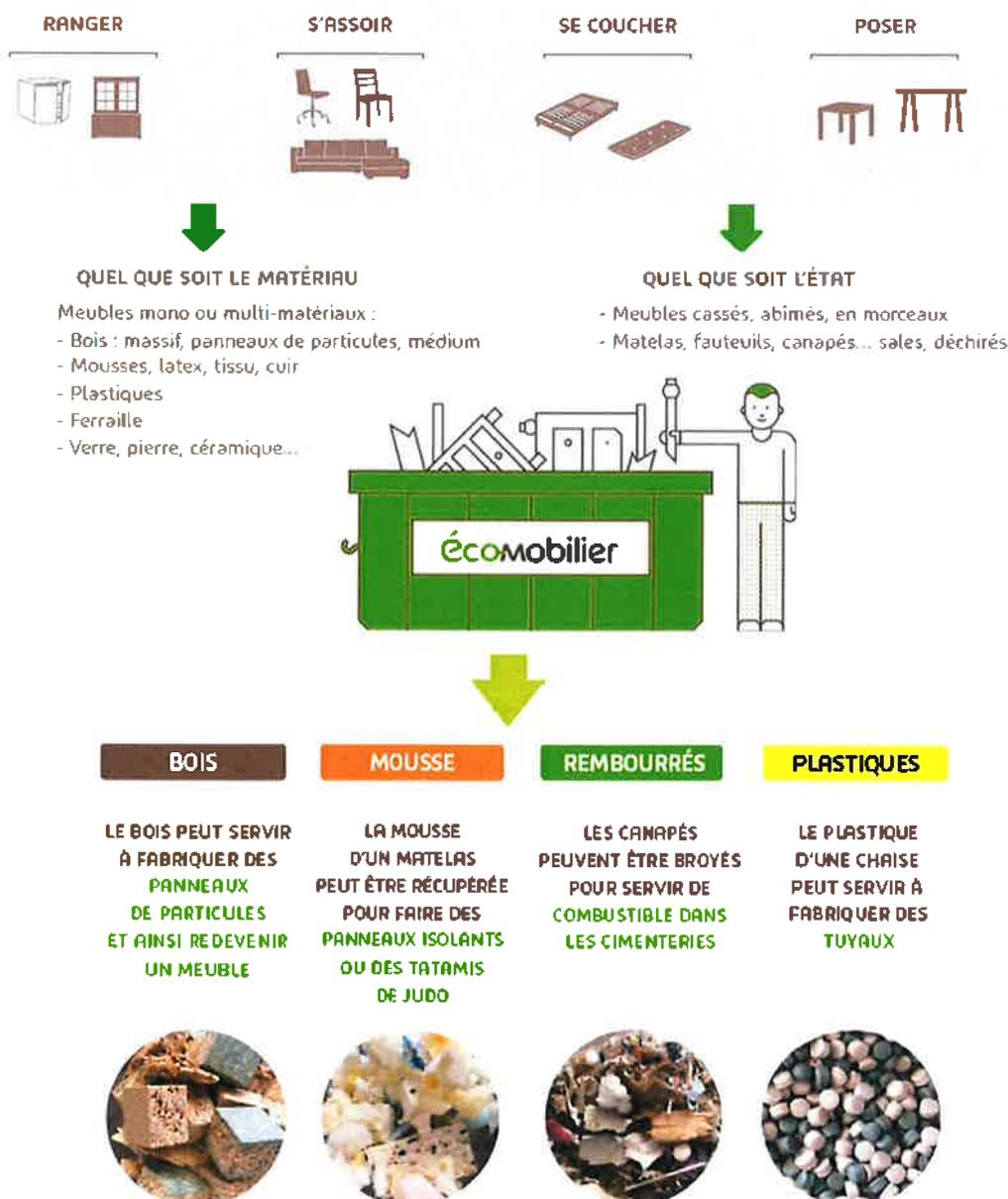
**écomobilier**  
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Eco-mobilier est un organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie depuis 2013. Il est financé par une éco-participation que chaque consommateur paie lorsqu'il achète un meuble neuf.

1119 t. de déchets  
d'ameublement  
collectés en 2021  
dans nos  
déchetteries

### Ce que deviennent les meubles usagés :

- **Le recyclage** : cela permet d'économiser des ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



# ecosystem

ECOSYSTEM coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des **appareils électriques, électroniques et des ampoules des particuliers et des professionnels.**

Les appareils électriques et les ampoules peuvent contenir des substances polluantes, comme les gaz frigorigènes des appareils de froid ou les traces de mercure dans les ampoules fluocompactes. Les recycler permet de dépolluer ces substances selon des normes environnementales strictes.

Recycler ses appareils électriques et ses ampoules, c'est réutiliser de la matière et préserver des ressources naturelles. Par exemple, le métal peut être utilisé pour fabriquer des cadres de vélos et le plastique pour produire des pièces automobiles.



413 t. de DEEE collectés en 2021 dans nos déchetteries.



La mission première de Corepile est de développer la collecte sélective et le recyclage de **toutes les catégories de piles et de batteries.** Cet éco-organisme en recycle chaque année plus de 500 millions, ce qui équivaut à un poids supérieur à celui de la Tour Eiffel ! 1,2 milliard de piles sont vendues par an en France. Corepile estime que 15 piles sur 100 sont encore jetées aux ordures ou dans la nature.

La valorisation des piles et des petites batteries a pourtant de nombreuses vertus :

- éviter de gaspiller des ressources naturelles présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel ;
- produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferronickel) qui seront utilisés dans de nombreuses industries ;
- éviter d'introduire dans les ordures ménagères (destinées au compostage pour notre Syndicat) des traces de métaux lourds, contenus dans certains types de piles.

3 t. de piles collectées en 2021 dans nos déchetteries.



EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

Les « **déchets diffus spécifiques (DDS)** » au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

**Bricolage et décoration** : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.

**Entretien des véhicules** : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.

**Produits spéciaux** : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.

**Entretien de la piscine** : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.

**Jardinage** : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.

**Chauffage, cheminée et barbecue** : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

161 t. de DDS collectés en 2021 dans nos déchetteries.



# INDICATEURS FINANCIERS



## Le budget 2021

Les dépenses du syndicat TRI-OR pour l'année 2021 s'élèvent à 15 563 789,36 €, et les recettes à 16 484 965,07 €, dont 1 477 732,69 € de reprise de résultat.

### Chiffres clés du compte administratif 2021

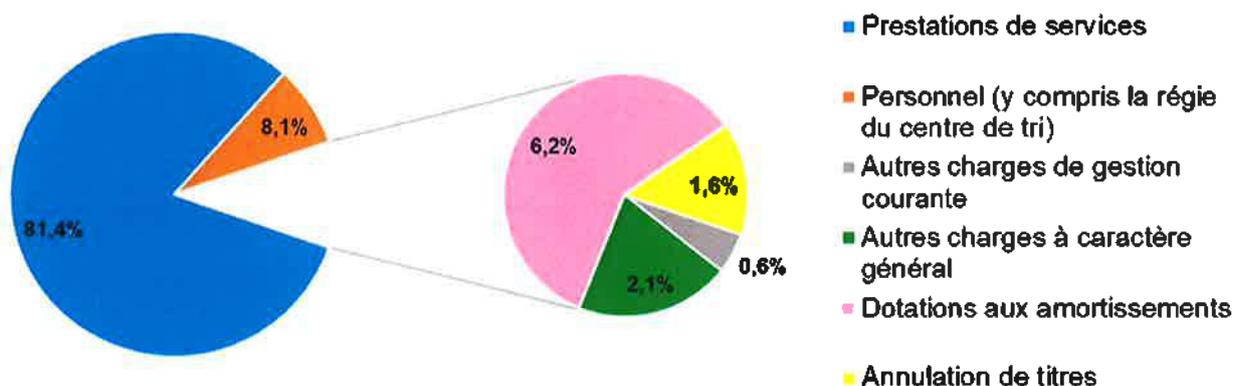
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>15 563 789,36 €</b>
dont FONCTIONNEMENT	13 559 874,11 €
dont INVESTISSEMENT	2 003 915,25 €
dont résultat antérieur reporté	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>16 484 965,07 €</b>
dont FONCTIONNEMENT	13 364 911,97 €
dont INVESTISSEMENT	1 642 320,41 €
dont résultat antérieur reporté	1 477 732,69 €
<b>LES RESTES A RÉALISER EN DEPENSES</b>	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	50 225,70 €
<b>LES RESTES A RÉALISER EN RECETTES</b>	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	127 942,00 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	
<b>998 892,01 €</b>	

## Indicateurs financiers

### FONCTIONNEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

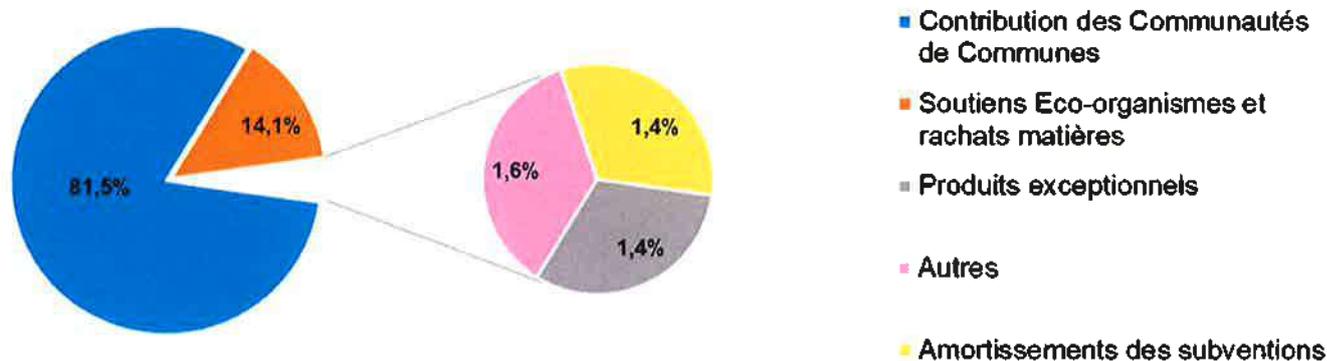
#### Dépenses de fonctionnement 2021

<b>Prestations de services</b> .....	<b>11 038 104,86 € soit 81,4%</b>
dont Collecte .....	4 603 077,91 €
dont Traitement des ordures ménagères .....	4 117 533,12 €
dont Traitement des encombrants. ....	440 612,70 €
dont Traitement des recyclables. ....	278 188,32 €
dont Déchetteries .....	1 198 925,97 €
dont Entretien des bacs .....	80 824,50 €
dont Prestations supplémentaires .....	318 942,14 €
<b>Dotation aux amortissements.</b> .....	<b>841 327,84 € soit 6,2%</b>
<b>Frais de personnel (y compris le centre de tri)</b> .....	<b>1 101 220,54 € soit 8,1%</b>
<b>Autres charges à caractère général</b> .....	<b>290 355,32 € soit 2,1%</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b> .....	<b>77 105,59 € soit 0,6%</b>
<b>Annulation de titres</b> .....	<b>211 760,16 € soit 1,6%</b>



#### Recettes de fonctionnement 2021

<b>Contribution des Communautés de Communes</b> .....	<b>10 896 405,83 € soit 81,5%</b>
<b>Soutiens des Eco-Organismes et ventes des matériaux.</b> .....	<b>1 879 292,89 € soit 14,1%</b>
<b>Amortissement des subventions.</b> .....	<b>190 917,19 € soit 1,4%</b>
<b>Produits exceptionnels.</b> .....	<b>186 438,21 € soit 1,4%</b>
<b>Autres recettes</b> .....	<b>211 857,85 € soit 1,6%</b>



## Indicateurs financiers

### DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Contribution des Communautés de Communes</b> .....	<b>10 896 405,83 €</b>
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise .....	4 555 886,97 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts ..	3 653 504,97 €
Communauté de Communes de Carnelle-Pays de France .....	2 395 625,34 €
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes .....	70 388,97 €
<b>Reprises filières</b> .....	<b>513 068,27 €</b>
Journaux, Revues, Magazines .....	73 952,35 €
Bouteilles plastiques .....	114 700,72 €
EMR <sup>1</sup> .....	202 869,15 €
Verre .....	42 695,58 €
Aluminium .....	13 472,47 €
Acier .....	38 517,56 €
Ferraille issue des encombrants .....	26 860,44 €
<b>Recettes issues des déchetteries</b> .....	<b>131 317,51 €</b>
Matériaux recyclés .....	51 848,51 €
Entrées des professionnels .....	18 910,00 €
Entrées pour les communes du Sigidurs .....	60 559,00 €
<b>Soutiens Eco-Organismes</b> .....	<b>1 307 022,88 €</b>
CITEO Emballages .....	1 056 883,63 €
OCAD3E <sup>2</sup> .....	45 804,18 €
Re_fashion/Eco TLC (textiles) .....	3 791,20 €
CITEO Papiers .....	122 846,62 €
Eco DDS <sup>3</sup> (déchets dangereux) .....	6 400,00 €
Eco Mobilier .....	71 297,25 €
<b>Recettes issues de l'usine de compostage</b> .....	<b>21 720,48 €</b>
<b>Amortissement des subventions</b> .....	<b>190 917,19 €</b>
<b>Redevance déchets</b> .....	<b>27 286,90 €</b>
<b>Produits exceptionnels</b> .....	<b>186 438,21 €</b>
<b>Autres recettes<sup>4</sup></b> .....	<b>90 734,70 €</b>



<sup>1</sup> EMR : Emballages Ménagers Recyclables

<sup>2</sup> OCAD3E : organisme agréé pour les déchets électriques et électroniques DEEE

<sup>3</sup> Eco DDS : organisme agréé pour les Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

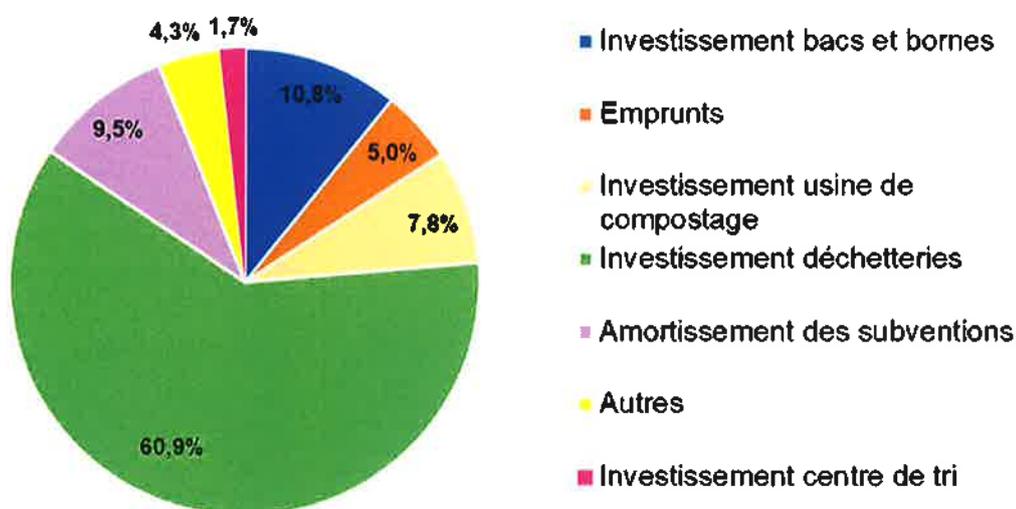
<sup>4</sup> Autres recettes : location des garages, vidéosurveillance, composteurs, remboursements arrêts maladie, aide contrats aidés...

## Indicateurs financiers

### INVESTISSEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DEPENSES

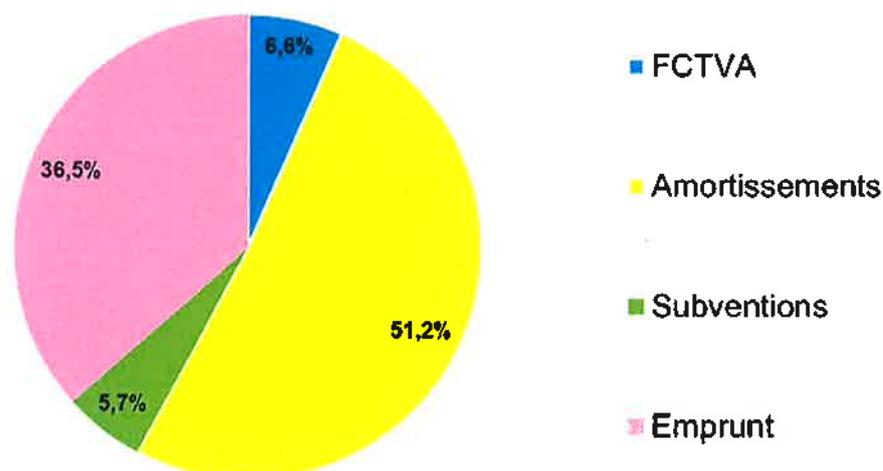
#### Dépenses d'investissement 2021

Usine de Compostage .....	156 919,54 € soit 7,8%
Remboursement des emprunts .....	100 861,12 € soit 5%
Acquisition bacs et bornes enterrées .....	215 541,80 € soit 10,8%
Amortissement des subventions .....	190 917,19 € soit 9,5%
Déchetteries .....	1 219 575,02 € soit 60,9%
Autres .....	85 582,55 € soit 4,3%



#### Recettes d'investissement 2021

Amortissements .....	841 327,84 € soit 51,2%
Emprunt travaux déchetteries .....	600 000,00 € soit 36,5%
Fond de compensation de la TVA .....	108 188,53 € soit 6,6%
Subventions .....	92 804,04 € soit 5,7%



## Focus sur les coûts

### Chiffres clés 2021

<b>Coût global du service</b> . . . . .	<b>116 €/habitant</b>
<b>Dont :</b>	
<i>Ordures ménagères</i> . . . . .	<i>220,18 €/tonne ou 67,50 €/habitant</i>
<i>Encombrants</i> . . . . .	<i>1 025,82 €/tonne ou 16,13 €/habitant</i>
<i>Déchets triés</i> . . . . .	<i>124,11 €/tonne ou 10,68 €/habitant</i>
<i>Déchetteries</i> . . . . .	<i>78,91 €/tonne ou 11,58 €/habitant</i>
<i>Emprunts</i> . . . . .	<i>1,41 €/habitant</i>
<i>Prestations aux communes</i> . . . . .	<i>3,46 €/habitant</i>
<i>Frais généraux</i> . . . . .	<i>4,90 €/habitant</i>

### DETAIL DES COUTS 2021

#### Coût de la maintenance des bacs et des bornes

Conteneurisation . . . . . 0,85 €/habitant

#### Coût de la collecte

Ordures ménagères . . . . . 74,54 €/tonne ou 23,08 €/habitant

Encombrants . . . . . 752,67 €/tonne ou 11,64 €/habitant

Déchets triés . . . . . 189,66 €/tonne ou 15,02 €/habitant

Sapins . . . . . 298,53 €/tonne ou 0,17 €/habitant

#### Coût du traitement

Ordures ménagères . . . . . 145,64 €/tonne ou 44,41 €/habitant

Encombrants . . . . . 273,15 €/tonne ou 4,49 €/habitant

Déchets triés . . . . . -65,55 €/tonne ou -5,19 €/habitant

## Indicateurs financiers

### DÉTAIL COMPLET DES COÛTS 2021

	Dépenses	Dépenses ressources humaines	Ventes des produits et soutiens	Coûts réels	Coût unitaire (tonne)	Coût à l'habitant
<b>COLLECTE</b>	<b>4 603 077,91 €</b>			<b>4 603 077,91 €</b>	1 016,87 €	49,91 €
Ordures Ménagères	2 128 524,66 €			2 128 524,66 €	74,54 €	23,08 €
Encombrants	1 073 804,00 €			1 073 804,00 €	752,67 €	11,64 €
Sapins	15 825,00 €			15 825,00 €	298,53 €	0,17 €
Déchets triés	1 384 924,25 €			1 384 924,25 €	189,66 €	15,02 €
<b>TRAITEMENT</b>	<b>4 856 329,77 €</b>		1 484 058,56 €	<b>4 030 932,82 €</b>	353,24 €	43,71 €
Ordures ménagères	4 117 533,12 €		21 720,48 €	4 095 812,64 €	145,64 €	44,41 €
Encombrants	440 612,70 €		26 860,44 €	413 752,26 €	273,15 €	4,49 €
Déchets recyclables	298 183,95 €	685 522,05 €	1 462 338,08 €	-478 632,08 €	-65,55 €	-5,19 €
<b>DECHETTERIES</b>	<b>1 198 925,97 €</b>		131 317,51 €	<b>1 067 608,46 €</b>	78,91 €	11,58 €
Maintenance des contenants tri	80 824,50 €		2 560,50 €	78 263,90 €		0,85 €
Remboursement des emprunts	130 099,10 €					1,41 €
Prestations aux communes	318 942,14 €					3,46 €
Frais généraux	452 243,19 €					4,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 640 442,58 €</b>					<b>115,82 €</b>

#### - DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ COMPOSTAGE

Activité Compostage	Dépenses fonctionnement	Vente des Produits et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	2 128 524,66 €		2 128 524,66 €	74,54 €	23,08 €
Traitement	4 117 533,12 €	21 720,48 €	4 095 812,64 €	145,64 €	44,41 €
Total	6 246 057,78 €	21 720,48 €	6 224 337,30 €	220,18 €	67,50 €

#### - DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ ENCOMBRANTS

Activité Encombrants	Dépenses fonctionnement	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	1 073 804,00 €	752,67 €	11,64 €
Traitement	440 612,70 €	273,15 €	4,49 €
Total	1 514 416,70 €	1 025,82 €	16,13 €

#### - DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ TRI DES DÉCHETS

Activité Tri des déchets	Dépenses fonctionnement	Dépenses Ressources Humaines	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	1 384 924,25 €			1 384 924,25 €	189,66 €	15,02 €
Maintenance PAV et bacs	169 534,79 €			169 534,79 €		0,85 €
Centre de tri	298 183,95 €	685 522,05 €	1 462 338,08 €	-478 632,08 €	-65,55 €	-5,19 €
Total	1 852 642,99 €	685 522,05 €	1 462 338,08 €	1 075 826,96 €	124,11 €	10,68 €

#### - DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ DÉCHETTERIES

Activité Déchetteries	Dépenses fonctionnement	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Déchetteries	1 198 925,97 €	131 317,51 €	1 067 608,46 €	78,91 €	11,58 €

## Les marchés publics

Le Code des Marchés Publics (article 138) et l'arrêté du 27 mai 2004 disposent des obligations en matière d'information obligatoire sur les appels d'offres et les consultations effectués durant l'exercice.

Le rapport d'activités 2021 doit communiquer sur tous les marchés. Le récapitulatif des consultations et autres mises en concurrence de l'année 2021 est listé ci-après :

PROCEDURE	DESIGNATION	REPONSES	SOCIETES RETENUES	MONTANT HT
MAPA	Marché 2021-01 pour la mise en conformité du mode de gestion des effluents sur le site de Champagne sur Oise	2	Cochery Ile de France, 95480 Pierrelaye	57 920,04
AOO	Marché 2021-02 lot 1 pour la fourniture et la mise en place de bornes aériennes	5	SULO, 69800 Saint Priest	113 544,00
AOO	Marché 2021-02 lot 2 pour la fourniture et l'installation de bornes enterrées	4	ASTECH, 68190 Ensisheim	119 610,00
MAPA	Marché 2021-03 AMO pour l'étude des scénarios sur l'avenir du centre de tri de Champagne sur Oise	3	ELCIMA  Environnement, 77000 Melun	15 282,50
AOO	Marché 2021-04 pour l'exploitation de l'usine de compostage	1	GENERIS, 92739 Nanterre	19 791 082,50
MAPA	Marché 2021-06 pour les assurances des risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC	1	COLLECTeam, 45380 La Chapelle Saint Mesmin	120 920,40
MAPA	Marché 2021-07 pour les assurances de risques de responsabilité civile, d'automobiles, de dommage aux biens et de protection juridique	2	SMACL, 79031 Niort	6 359,11
MAPA	Audit de l'usine de compostage	1	ELCIMA , 38240 Meylan	16 732,00
MAPA	Raccordement de la déchetterie de Viarmes au réseau du SICTEUB	1	Cochery Ile de France, 95480 Pierrelaye	10 189,00
MAPA	Remplacement du séparateur hydrocarbures de la déchetterie de Viarmes	1	Cochery Ile de France, 95480 Pierrelaye	6 742,00
MAPA	Mise en conformité électrique déchetterie de Viarmes	1	Axmum, 93240 L'Île Saint Denis	1 890,00
MAPA	Pose de glissières déchetterie de Viarmes	1	Cochery Ile de France, 95480 Pierrelaye	4 070,40
MAPA	Interventions sur les bornes enterrées (vidage fond de cuves)	1	ECOPAV, 95310 Saint Ouen l'Aumône	2 450,00
MAPA	Remise en état des espaces verts derrière le centre de tri	1	ID VERDE, 95150 Taverny	2 624,50
MAPA	Remise en état de la clôture du site de Champagne sur Oise	1	Steel PR, 95280 Jouy le Moutier	2 450,00
MAPA	Réfection des toitures sur le site de Champagne sur Oise	1	E. ALP, 60370 Berthecourt	15 916,67
MAPA	Accompagnement pour la candidature à l'appel à projet CITEO	1	Trident Service, 78290 Croisy sur Seine	5 775,00
MAPA	Contrôle des DOE suite aménagement des déchetteries	1	NALDEO, 78182 Saint Quentin en Yvelines	2 000,00
MAPA	Changement du ballon d'eau chaude sanitaires locaux collecte	1	Etablissement Maillard, 95270 Asnières sur Oise	1 058,20
MAPA	Document Flash Info sur le verre	4	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	1 489,00
MAPA	Rapport d'activité 2020	1	Imprimerie Martin, 95340 Persan	1 607,00
MAPA	Etiquettes consignes de tri sur les bornes d'apport volontaire	1	NORTIER - ARP, 95150 Taverny	594,00
MAPA	Etiquettes pour signaler les erreurs de tri sur les bacs de collecte	3	Goyaveprint, 95820 Bruyères sur Oise	454,00
MAPA	Bâches signalant les travaux des déchetteries	2	CFB SOLUTIONS, 60390 La Houssoye	665,66
MAPA	Document Programme de la Journée Portes ouvertes	2	STIP Imprimerie, 95334 Domont	1 020,00
MAPA	Bâches annonçant la Journée Portes ouvertes	2	LSEP, 93330 Neuilly sur Marne	465,94
MAPA	Calendriers 2022	3	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	4 284,00

# LA REDEVANCE DECHETS



# La redevance déchets

Le syndicat TRI-OR a voté la mise en place de la redevance déchets le 27 Juin 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle vise à assujettir les occupants d'un terrain non bâti dont les habitants bénéficient du service de collecte et de traitement des déchets.

La redevance déchets constitue un levier essentiel pour engager chacun au respect de l'environnement et réduire à la source la production des déchets.

## POURQUOI UNE REDEVANCE DECHETS ?

La redevance déchets permet d'imputer la facture du ramassage et du traitement des déchets à chacun des bénéficiaires du service.

Elle permet également de :

- réduire la quantité de déchets produits,
- sensibiliser au tri de tous les déchets,
- impliquer les usagers dans la notion de prévention des déchets.

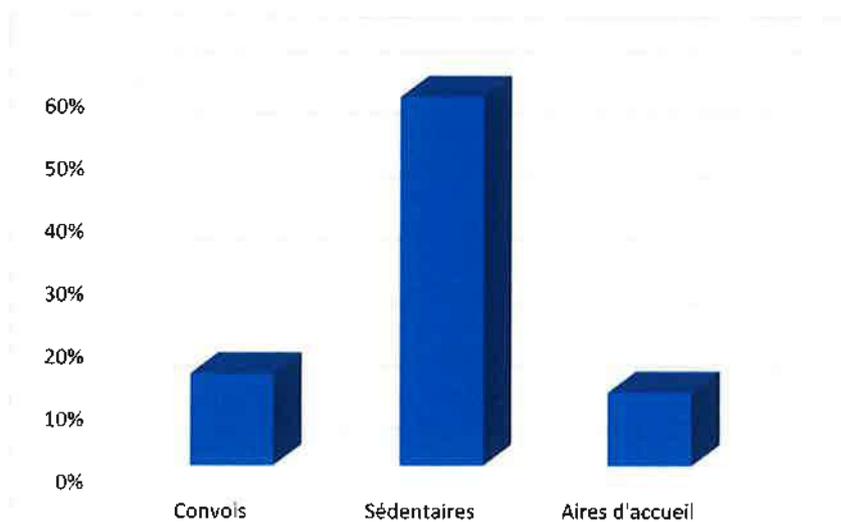
## POUR QUI ?

Sur le territoire du syndicat TRI-OR, la redevance déchets concerne :

- les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains occupés par une ou des caravanes,
- les terrains occupés non assujettis à la taxe foncière et/ou à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- les lieux de tournage de films et de séries.

Ces catégories de redevables sont concernées dès lors qu'il est fait recours au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par le syndicat TRI-OR.

## Répartition des redevables



En 2021, de nombreux redevables « sédentaires » sont concernés par la redevance déchets, contre seulement 4 aires d'accueil et quelques convois nomades.

## La redevance déchets

### MODE DE CALCUL

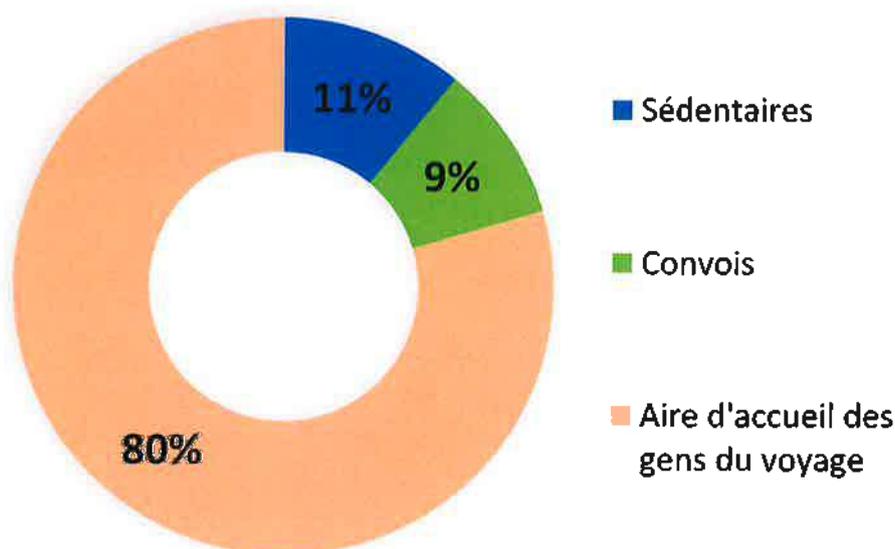
Le montant de la redevance déchets est calculé en fonction d'un tarif au litre, d'un volume hebdomadaire de bacs mis à disposition et de la fréquence des collectes.



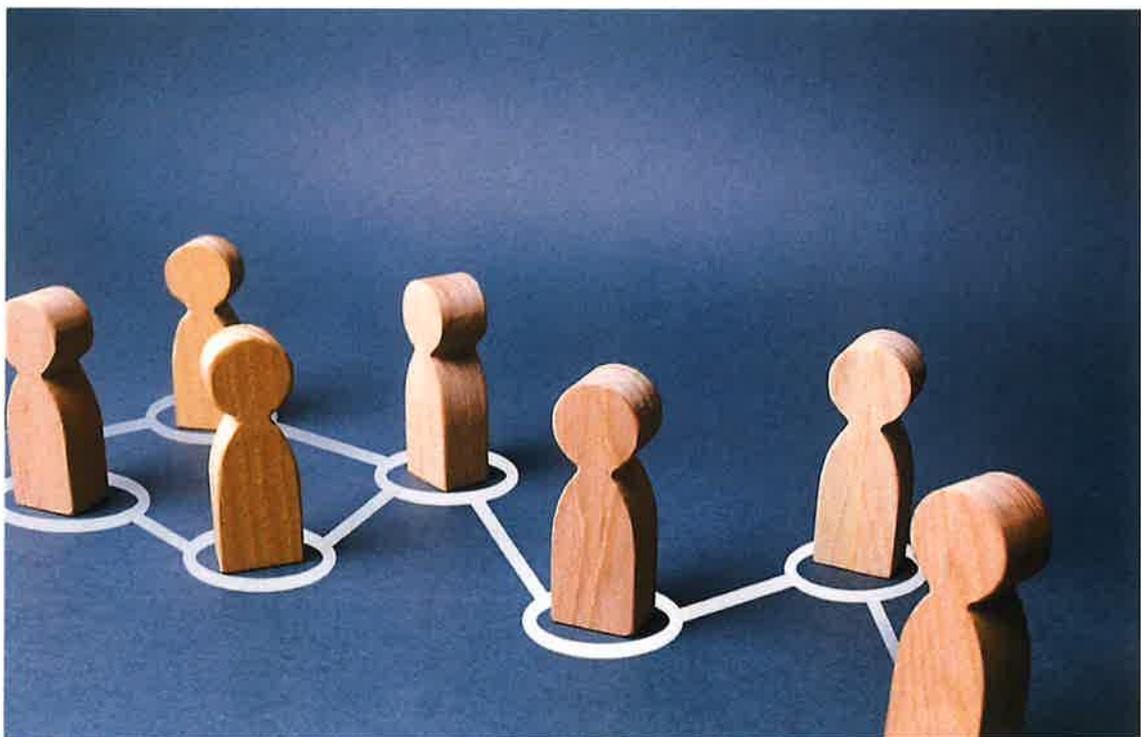
### RECETTES 2021

<b>Aires d'accueil des Gens du Voyage</b> .....	<b>22 085,10 €</b>
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Persan .....	3 187,80 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Beaumont sur Oise .....	12 355,20 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Parmain .....	3 326,40 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de L'Isle Adam .....	3 215,70 €
<b>Sédentaires</b> .....	<b>3 036,20 €</b>
Bernes sur Oise .....	399,60 €
Nerville la Forêt .....	964,90 €
Viarmes .....	1 671,70 €
<b>Terrains occupés hors aires d'accueil</b> .....	<b>2 621,80 €</b>
Baillet en France .....	298,80 €
Beaumont sur Oise .....	1 478,60 €
Bruyères sur Oise .....	150,00 €
Mours .....	178,20 €
Saint Martin du Tertre .....	140,00 €
Villaines- sous-bois .....	376,20 €

### Répartition des recettes de la redevance déchets



# LA COMMUNICATION



# La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le syndicat TRI-OR.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du syndicat TRI-OR s'articule autour de 3 grands axes :

- Information,
- Sensibilisation,
- Communication de proximité.

## L'INFORMATION

La communication écrite du syndicat TRI-OR repose sur différents supports :

- **Le Flash Info** qui permet d'informer les habitants du territoire sur des sujets ponctuels, par exemple le tri et le recyclage du verre.
- **L'Infos-Tri** dont la couverture est dédiée à chaque commune, ce qui permet d'axer la communication sur les problématiques spécifiques de chaque commune.



- **Les calendriers de collecte.**



## Communication

- Les autocollants des bacs de collecte qui synthétisent les consignes de tri.



- Des affiches pour les évènements spécifiques.



- Des articles qui alimentent les publications des communes telles que les bulletins et les magazines.



- Le site Internet [www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)

Une refonte complète du site du Syndicat a été entreprise en 2021. L'objectif est de faciliter l'accès aux informations pour les administrés de nos communes, d'enrichir les contenus et de répondre aux normes du web 2.0, notamment la lisibilité sur tablette et mobile.



## Communication

### LA SENSIBILISATION

#### Interventions auprès des scolaires

Le syndicat TRI-OR intervient dans les établissements scolaires de la maternelle au collège.

En 2021, environ 2 630 élèves ont été sensibilisés à l'environnement et au tri lors des animations scolaires, dans 31 écoles du territoire. Cela a représenté plus de 110 animations. Un beau score malgré la subsistance des mesures sanitaires et des vagues de COVID.



#### Visites du site du syndicat TRI-OR

Le site de Champagne-sur-Oise accueille régulièrement des groupes pour visiter ses infrastructures. Elles peuvent être organisées pour les résidents des communes du syndicat.

Comme en 2020, les visites ont été très limitées en 2021 du fait des restrictions liées à la crise sanitaire. Nous avons tout de même pu accueillir 202 personnes : 3 écoles, l'association Aped Espoir de Persan, ainsi que la société Suez.

La journée portes ouvertes du samedi 18 septembre a quant à elle permis d'accueillir environ 350 visiteurs qui ont pu découvrir l'ensemble des infrastructures (cf. le Focus page 63).



### LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

#### Les contrôles qualité

##### > Avant la collecte : les « suivis de collecte »

L'objectif est d'évaluer sur un secteur donné la **qualité du tri** (identification des erreurs de tri et des refus de bacs), le **taux de présentation** (la part des bacs qui ont été sortis par les habitants sur le nombre total de bacs) et le **taux de remplissage**.

Les conseiller(e)s examinent le contenu des bacs de tri avant le passage des bennes de collecte. Les erreurs sont disposées dans un sac biodégradable noué à la poignée du bac. Si les erreurs de tri sont trop nombreuses ou nuisibles, le bac est refusé. Nous nous déplaçons ensuite à chaque adresse ayant commis des erreurs pour un rappel des consignes de tri.

En 2021, nous avons mené cette opération à :

- Beaumont-sur-Oise,
- Béthemont-la-Forêt,
- le centre-ville de Persan en ciblant les commerces et les collectifs,
- la zone d'activité du Paradis de Champagne-sur-Oise.



## Communication

### ➤ En entrée du centre de tri : les « caractérisations »

Des contrôles de la qualité des apports en emballages recyclables, papiers et cartons sont réalisés par les Conseillers en collecte sélective. 33 caractérisations de ces emballages ont été réalisées par l'équipe au cours de l'année 2021. Ces contrôles ont pour objectif de **connaître le taux d'erreurs de tri moyen sur une tournée et de permettre ainsi de cibler les actions de communication. Les apports sont considérés satisfaisants si le taux d'erreurs de tri ne dépasse pas 20%.**



Nous constatons malheureusement que la qualité du tri s'est altérée par rapport à l'année précédente, sans doute suite à un relâchement général des administrés dans le contexte de la crise sanitaire. La moitié des communes arrive tout de même à conserver de bons résultats.

*Classement des communes en fonction de leur taux de refus moyen lors des caractérisations de 2021 :*



Commune	Taux de refus (%)	Commune	Taux de refus (%)
Villaines-sous-Bois	11,42	Parmain	20,23
Nerville-la-Forêt	12,44	Mours	20,31
Noisy-sur-Oise	13,98	Presles	20,84
Frouville	13,98	L'Isle-Adam	21,49
Baillet-en-France	14,24	Saint-Martin-du-Tertre	22,09
Villiers-Adam	15,00	Beaumont-sur-Oise	23,59
Asnières-sur-Oise	15,30	Seugy	23,67
Hédouville	15,93	Nointel	23,88
Béthemont-la-Forêt & Chauvry	16,58	Montsout	24,02
Maffliers	16,80	Mériel	24,42
Ronquerolles	18,16	Bernes-sur-Oise	24,96
Belloy-en-France	18,35	Champagne-sur-Oise	26,41
		Viarmes	27,16
		Bruyères-sur-Oise	37,12
		Persan	51,91

## Communication

### Les événements publics

Le contexte incertain a freiné l'organisation de manifestations, comme en 2020. Nous avons tout de même pu aller à la rencontre des administrés en participant à quelques événements et en nous rendant sur les marchés.

**Vous avez un projet en rapport avec nos activités ?  
Une manifestation à laquelle vous aimeriez nous associer ?  
Contactez-nous !**



#### Manifestations :

- Fête de la nature à Bernes-sur-Oise le 23 mai
- Journée « Nature en ville » à Persan le 12 juin
- « Persan l'été ça bouge » les 20 et 27 juillet
- Fête de l'environnement de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France à Viarmes le 3 octobre.

#### Opérations Nettoyons la Nature :

Nous avons accompagné plusieurs communes organisant cette opération. Nous rappelons alors les consignes de tri aux participants.

- Bernes-sur-Oise le 23 mai
- Béthemont-la-Forêt le 6 juin
- Viarmes le 3 octobre.

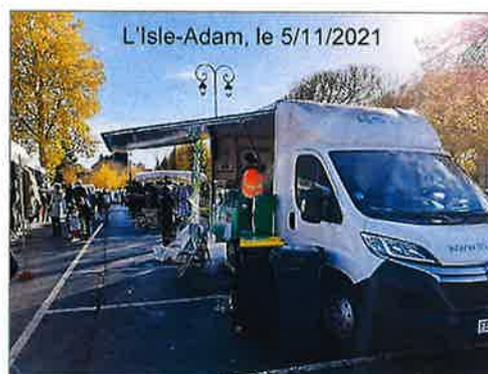


#### Sensibilisations sur les marchés ou dans les zones commerciales :

Notre équipe se déplace régulièrement sur les marchés afin d'aller à la rencontre des administrés. Nous proposons la collecte des petits appareils électriques et électroniques, ce qui rend service aux personnes à faible mobilité.



- Le Grand Val à L'Isle-Adam le 24 février,
- Montsoul le 5 mars et le 10 décembre,
- L'Isle-Adam le 21 mai et le 5 novembre
- Persan le 26 mai et le 3 novembre,
- Viarmes le 30 juin,
- Beaumont-sur-Oise le 3 octobre,
- Béthemont-la-Forêt le 20 novembre
- Bernes-sur-Oise le 7 décembre.



## Communication

### La communication en porte à porte

Les Conseillers en collecte sélective se rendent au domicile des habitants des 28 communes du syndicat TRI-OR pour apporter des explications sur le tri. Ils se déplacent quotidiennement aux adresses signalées par les collecteurs suite à un refus de collecte, c'est-à-dire lorsqu'un bac n'a pas été vidé suite au constat d'une anomalie. Plusieurs raisons peuvent expliquer un refus de collecte : des erreurs de tri, un trop gros volume de déchets, une présentation de déchets destinés à la déchetterie ou aux encombrants.

La communication en porte à porte est l'occasion de rappeler qu'il est nécessaire de sortir son bac le soir précédant le jour de la collecte, les horaires des tournées pouvant être modifiées, et de le placer bien en évidence.

En 2021, le traitement de ces refus de collecte a permis à notre équipe de sensibiliser 2 022 foyers, dont 36% (730) étaient présents au moment de leur passage.

Les Conseillers en collecte sélective informent également les habitants des nouvelles résidences sur les consignes de tri. Ils organisent aussi régulièrement des actions ciblées dans des habitats collectifs où des anomalies sont constatées de façon récurrente. Ainsi, une vingtaine d'opérations de sensibilisation ont été menées en 2021, ce qui a représenté 1 129 foyers dont 50,4% ont été rencontrés.



### L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les agents du Syndicat TRI-OR assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Ils renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires des déchetteries), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec le prestataire de collecte.

En complément de l'accueil physique, le syndicat répond à toutes vos demandes réceptionnées sur la messagerie [info@tri-or.fr](mailto:info@tri-or.fr) dans les meilleurs délais.

## Faits marquants 2021

### Les travaux des déchetteries

Des travaux de réaménagement ont été menés entre novembre 2020 et mars 2021 à la déchetterie de Viarmes, puis entre avril et juillet 2021 à la déchetterie de Champagne-sur-Oise. Ces travaux ont nécessité des actions de communication afin de tenir les administrés informés des travaux et des nouvelles modalités d'accès aux déchetteries, notamment avec le renouvellement de tous les badges.



## Communication



### Des panneaux habillent les flans des nouveaux camions bennes de SEPUR :



### Communication autour de la journée Portes ouvertes du Syndicat :



### Focus sur la Journée Portes Ouvertes du 18 septembre 2021

Comme tous les deux ans (hors crise sanitaire), ce fut l'occasion pour les administrés des 28 communes de visiter les installations : la déchetterie réaménagée au premier semestre, l'usine de compostage des ordures ménagères, le hall de tri des encombrants et le centre de tri des emballages recyclables, papiers et cartons.

Dix-sept groupes d'une trentaine de personnes en moyenne ont bénéficié de cette visite. Au total, environ 350 personnes (enfants compris) sont venues de 23 communes du territoire.

Des stands leur ont permis de rencontrer les prestataires et les partenaires du Syndicat : **Contenur, Sepur, Paprec, Veolia et Arcelor Mittal**, ainsi que l'éco organisme **CITEO**.



Des ateliers sur le thème « Valorisons nos déchets ! » étaient également proposés :

➤ Un concours de collecte des textiles a été organisé avec **Le Relais**. 14 personnes ont apporté plus de 85 kg de textiles.

➤ La jeune entreprise parminoise **Déclic Cyclo** a fait découvrir ses services personnalisés de réglage et de réparation de vélos. L'artisan a pu exercer ses talents sur les vélos de certains agents travaillant sur le site de Champagne sur Oise.



➤ Petits et grands ont appris à fabriquer une **éponge Tawashi** à partir de chaussettes usées ou orphelines sur le stand des agents du Syndicat.

➤ Une dizaine de bénévoles du café associatif **La Cabane** et de la **MJC de Persan** étaient présents pour « sauver » des objets ou vêtements ayant besoin d'une réparation. Ils ont ainsi montré à 15 visiteurs comment réparer leur bien.

➤ Anthonin Dusseaux, jeune artiste de Bruyères-sur-Oise, nous a fait partager sa passion pour la récupération et le travail du métal. Il a exposé une sélection de ses œuvres en matériaux recyclés qu'il crée sous le nom de **DUSSBAR création**, notamment une jolie mascotte pour le Syndicat TRI-OR.





Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

Z.A. du Paradis  
Rue Pasteur Prolongée  
95660 Champagne-sur-Oise  
Tél : 01 34 70 05 60  
[www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)



Trions... Pour l'environnement, tout simplement !